



HAL
open science

Commerce équitable, développement durable et décroissance : concepts et pratiques

Bernard Schéou

► **To cite this version:**

Bernard Schéou. Commerce équitable, développement durable et décroissance : concepts et pratiques. Le commerce équitable et le développement durable, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal, Jun 2006, Montréal, Canada. hal-03437923

HAL Id: hal-03437923

<https://hal.science/hal-03437923v1>

Submitted on 20 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Commerce équitable, développement durable et décroissance : concepts et pratiques.

Bernard Schéou

Communication présentée lors du deuxième colloque international sur le commerce équitable

Le commerce équitable et le développement durable

Colloque organisé par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Juin 2006

Commerce équitable, développement durable et décroissance : concepts et pratiques.

Résumé

Décroissance et développement durable sont-ils réellement des projets complètement opposés et incompatibles ? Et si oui, où se situe le commerce équitable sur l'axe opposant le développement durable à la théorie de la décroissance ? Afin de répondre à ces interrogations, nous questionnons dans ce texte le commerce équitable, le développement durable et la décroissance, tant pour ce qui est de leurs fondements théoriques que de leurs mises en œuvre, afin de les positionner conceptuellement et pratiquement les uns par rapport aux autres. La multiplicité des interprétations et des pratiques se réclamant des trois concepts rend l'exhaustivité impossible. En ce qui concerne le développement durable, le succès de ce concept en fait désormais un slogan incontournable dont doit se réclamer tout projet et toute activité économique et commerciale, slogan, souvent utilisé abusivement et qui, la plupart du temps, masque une méconnaissance des principes fondateurs du développement durable. Pour le commerce équitable, ce n'est pas tant l'utilisation abusive de l'expression, bien qu'elle soit de plus en plus fréquente, qu'une pluralité de visions et l'éparpillement des initiatives qui expliquent la multiplicité des pratiques. Les résultats montrent que le spectre suffisamment large et complexe des pratiques rend possible le dépassement des oppositions de principes initiales et la perspective d'une certaine complémentarité entre ces différentes approches.

Introduction

Commerce équitable, développement durable et décroissance sont à la fois des concepts théoriques et des pratiques multiples et hétérogènes qui se réclament qui de l'un, qui de l'autre. En France, depuis une vingtaine d'années, plusieurs auteurs s'opposent au développement qu'ils associent étroitement et systématiquement à la croissance économique pour prôner, au contraire, la décroissance. Et comme pour le développement durable en son temps, les expressions de se multiplier : « décroissance conviviale », « décroissance équitable » ou encore « simplicité volontaire » au Québec, foisonnement qui témoigne de la jeunesse et de la vivacité du concept. Les tenants du courant de la décroissance s'opposent au développement durable parce qu'ils considèrent celui-ci comme un avatar, une n^{ième} mutation du concept de développement afin de rendre celui-ci plus acceptable en le recouvrant d'un vernis « éthique ». Ils s'opposent pour des raisons similaires au commerce équitable.

Le commerce équitable s'inscrit-il dans le développement durable ? Leurs principes sont-ils cohérents ? Et décroissance et développement durable sont-ils réellement des projets complètement opposés et incompatibles ? Et si oui, où se situe le commerce équitable sur l'axe opposant le développement durable à la théorie de la décroissance ? Répondre à ces interrogations passe par un travail de clarification des concepts de commerce équitable, de développement durable et de décroissance qui doit permettre de les positionner les uns par rapport aux autres.

Mais les pratiques liées à des interprétations de ces concepts, sont multiples et leur complexité ne permet pas toujours de les rattacher uniquement à l'un ou l'autre de ces concepts, d'autant plus que le

succès du développement durable en fait désormais un slogan incontournable qui, monopolise de nombreuses pratiques parfois sans liens avec le concept théorique, illustrant une méconnaissance de ses principes fondateurs. Pour le commerce équitable, ce n'est pas tant l'utilisation abusive de l'expression, bien qu'elle soit de plus en plus fréquente, qu'une pluralité de visions et l'éparpillement des initiatives qui expliquent la multiplicité des pratiques.

Nous avons fait le choix de centrer notre propos sur le commerce équitable, objet principal de notre questionnement. Aussi, nous commencerons par étudier le concept de commerce équitable et ses mises en œuvre (1) avant d'étudier les correspondances et les oppositions avec les principes du développement durable (2) puis d'examiner le défi que représentent les thèses de la décroissance pour le commerce équitable et le développement durable (3).

Le commerce équitable

Le commerce équitable illustre à merveille les multiples enchevêtrements qui existent parfois entre un concept théorique et ses mises en œuvre. C'est que le concept de commerce équitable, en tant que tel, a été imaginé avant tout par des acteurs de terrain et des militants. Cet enchevêtrement en fait un concept vivant et mobile. De ce fait, peut-on réellement considérer le commerce équitable comme un concept ou faudrait-il plutôt parler de notion ? Un concept n'a-t-il pas pour caractéristique d'avoir une définition stable et rigoureuse ? Pourtant en tant que construction théorique abstraite prétendant à l'universalité et de part sa définition bien établie illustrant une volonté de classement et d'ordonnement de la réalité, le commerce équitable peut être considéré, plus sûrement encore que le développement durable, comme un concept. Pour Paul Cary, il ne semble faire aucun doute que le commerce équitable est un concept et il s'agit même d'un concept fécond qui permet d'éclairer de nombreux débats théoriques comme ceux qui portent sur les œuvres de Mauss ou de Polanyi (Cary 2004 :10).

Ajoutons qu'à part les concepts mathématiques, on peut se poser la question de savoir s'il existe des concepts « pleinement réalisés » ? Leur stabilité n'est-elle pas simplement prétendue car un concept n'est-il pas inévitablement un mouvement dans une direction ? (Dubreuil 2003).

Le concept de commerce équitable

Les filiations intellectuelles du commerce équitable

La plupart des auteurs s'accordent sur les filiations intellectuelles du commerce équitable¹. Pour Marc Poncelet, le courant de l'économie solidaire² que l'on peut faire remonter notamment aux socialistes utopistes du 18^{ème} et du 19^{ème} et au christianisme social, constitue une première filiation intellectuelle, le mouvement tiers-mondiste étant la seconde. Est mis en cause, dans les deux cas, un système économique incapable de satisfaire les besoins de la société dans son ensemble. Mais cette seconde filiation met l'accent sur la dimension Nord-Sud dans la dénonciation des inégalités et place les acteurs du commerce équitable au sein de la « nébuleuse alter-mondialiste »³. Paul Cary insiste sur l'ancrage

¹ Voir notamment (Cary 2004) et (Poncelet 2005 : 6).

² Notamment présenté dans l'ouvrage collectif : Laville, J.-L., Ed. (1994). L'économie solidaire. Une perspective internationale. Sociologie économique. Paris, Desclée de Brouwer.

³ Pour Marc Poncelet, se basant sur l'absence de référence explicite à cette problématique dans les travaux des altermondialistes et sur le constat d'une plus grande institutionnalisation des acteurs du commerce équitable, les liens entre mouvements du commerce équitable et mouvement altermondialiste sont tardifs et récents (2003). Cette position mériterait à notre sens d'être nuancée car les liens et les influences entre les différents mouvements peuvent prendre des formes multiples et complexes, pas nécessairement officielles, qui dépendent notamment des réseaux personnels des différents acteurs : par exemple, nombreux sont les acteurs qui passent d'une ONG à l'autre pour des raisons professionnelles tout en

du mouvement du commerce équitable dans les milieux chrétiens et leur influence sur les valeurs et les principes qui fondent le commerce équitable. Le concept de commerce équitable est donc une réponse aux critiques véhiculées par le mouvement tiers-mondiste qu'elles émanent des précurseurs comme les structuralistes qui attribuent le sous-développement à la désarticulation des économies du tiers-monde (voir notamment (Perroux 1961) ou des néo-marxistes pour lesquels la raison principale du sous-développement est à chercher dans la domination des pays développés qui organisent le sous-développement du tiers-monde (voir (Emmanuel 1969) ou (Amin 1973) pour les théories de la dépendance ou de l'échange inégal). Paul Cary précise que le concept de commerce équitable, en se situant dans une logique d'action, se démarque de cet héritage tiers-mondiste sur certains points : le rejet du paternalisme et de l'assistanat, le refus de stigmatiser le commerce en tant qu'activité, éléments qui permettent son insertion dans le commerce classique.

Yilmaz, suivant en cela Tristan Lecomte⁴, ajoute une troisième influence : celle du développement durable que nous définirons en section suivante. S'il est indéniable que le développement durable a influencé (et continue) tant le concept théorique que les pratiques du commerce équitable, à notre avis, Yilmaz se trompe quant aux conséquences de cette influence (Yilmaz 2005). Il lui attribue, rien moins que l'apparition de Max Havelaar et l'intégration des produits de commerce équitable dans la grande distribution, alimentant la vision binaire et manichéenne, bien trop répandue, d'un commerce équitable écartelé entre deux pôles, l'un pur, resté fidèle aux valeurs d'origine et le second qui a pactisé avec le diable, vision que nous récusons sous cette forme caricaturale. Mais nous reviendrons plus tard sur ce point comme sur les liens qu'entretiennent le commerce équitable et le développement durable. Ajoutons simplement à ce stade qu'en réalité l'influence du développement durable sur le commerce équitable aura principalement été d'ajouter une dimension écologique à une vision jusque là exclusivement centrée sur l'homme.

Les principes fondamentaux du commerce équitable

Mais venons-en au concept lui-même. Quels sont les principes qui le sous-tendent ? Quelle définition en donner ? La plupart des auteurs remarquent qu'il n'existe pas de définition du commerce équitable qui soit acceptée de manière unanime (Ferran and Grunert 2005, Cary 2004) mais tous citent la définition proposée par les principaux acteurs du mouvement et sur laquelle se sont mises d'accord, en 2001, les quatre fédérations internationales du commerce équitable regroupées au sein du réseau informel FINE⁵ : *le Commerce Équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du Commerce Équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.*

conservant leur réseau de relations précédent, et il existent de nombreuses actions communes à différents niveaux, réflexions, rencontre, lobbying ou campagnes à destination du public.

⁴ (Lecomte 2004)

⁵ FLO, IFAT, NEWS ! et EFTA : Fairtrade Labelling Organizations International regroupe une vingtaine d'initiatives nationales de labellisation comme Max Havelaar en France et des représentants des producteurs du sud ; International FairTrade Association regroupe plus de 200 organisations de commerce équitable ; Network of European World Shops regroupe une quinzaine de coordinations nationales de boutiques spécialisées de commerce équitable comme la fédération Artisans du Monde en France et European Fair Trade Association rassemble une douzaine de centrales d'importation européennes comme Solidar'Monde en France.

Cette définition est à la fois complète et synthétique. Elle rappelle l'objectif que s'est fixé le commerce équitable, *parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial*, fixe les actions à mener pour atteindre cet objectif : des partenariats commerciaux avec les producteurs et les travailleurs marginalisés, le soutien des producteurs, la sensibilisation de l'opinion et un lobbying afin de peser sur les règles et pratiques actuelles du commerce international. Ces actions doivent se faire en respectant un certain nombre de principes dans les relations avec les partenaires : le dialogue, la transparence et le respect.

L'étude des chartes ou des critères des fédérations ou des plateformes nationales peut permettre de préciser cette définition. Nous avons retenu les documents de deux fédérations internationales et un collectif national dont les grilles de critères sont en annexe : la plate-forme pour le commerce équitable (PFCE), collectif français, ainsi qu'IFAT et FLO pour lequel, nous nous sommes basés sur les standards génériques pour les producteurs et pour les travailleurs. Nous avons analysé ces différents documents en distinguant les objectifs, les principes et les actions évoquées. Certains **objectifs** sont plus généraux, comme *parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial* ou *contribuer au développement durable* que l'on retrouve en bonne position dans la définition de FINE et dans la charte de la PFCE. Logiquement, l'IFAT et FLO qui s'adressent plus particulièrement aux producteurs mettent en avant des objectifs plus spécifiques (comme de *permettre aux producteurs de vivre dignement* ou de *favoriser leur autonomie*) qui doivent permettre d'atteindre les objectifs plus globaux concernant le développement durable ou la réforme des pratiques du commerce mondial.

Tableau 1 : Objectifs du commerce équitable selon quelques collectifs

Objectifs	FINE	PFCE	IFAT	FLO-prod.	FLO-sal.
Une plus grande équité dans le commerce mondial	1*	1			
Contribuer au développement durable	2	3			
Permettre aux producteurs de vivre dignement		2	1	1	1
L'autonomisation des partenaires		4	2		

* le chiffre correspond à la position dans le texte, dont on peut faire l'hypothèse qu'elle correspond à une certaine hiérarchisation.

Tableau 2 : Principes du commerce équitable selon quelques collectifs

Principes	FINE	PFCE	IFAT	FLO-prod.	FLO-sal.
Relations durables avec les partenaires		2	4		
Dialogue	1*	6	2	2	
Transparence	2	3	1	3	
Respect	3	7	3		
Liberté d'expression		5		1	3
Égalité des sexes et non discrimination			5	4	1
Refus de l'esclavage et du travail forcé (y compris l'exploitation des enfants)		1	7	5	2
Respect des règles et conventions de l'OIT			6	6	4
Accepter d'être contrôlé		4			

* même signification que pour le tableau 1

Les **principes** figurant explicitement dans les documents retenus (cf. tableau 2) font tous référence au fondement universel de l'éthique qui suppose de reconnaître autrui comme son égal, à savoir le respect de la personne humaine comme être sacré et irremplaçable. Cela suppose que des relations durables et équilibrées dans le dialogue et la transparence soient mises en place entre les différents partenaires impliqués, mais également que les règles et conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) soient respectées et notamment la non-discrimination des individus quel qu'en pourrait être le motif.

L'absence de référence explicite au second principe fondamental de l'éthique, à savoir le respect de la Terre⁶, ne signifie pas que les textes étudiés n'y font pas référence. Cette dimension est même très présente dans les actions proposées, que ce soit d'une manière générale à travers une utilisation raisonnée des ressources naturelles (PFCE, IFAT) ou à travers des mesures plus précises comme le recours à des études d'impact écologique, à la limitation des intrants chimiques ou de la production des déchets ou encore le refus des OGM dans toute activité de production ou de transformation, l'encouragement des partenaires à s'orienter vers la certification biologique (FLO). Il n'en demeure pas moins que cette dimension est beaucoup moins présente que la dimension humaine, sauf dans les standards de FLO.

Les autres actions évoquées dans les textes sélectionnés traduisent en action les principes propres au commerce équitable : nouer des partenariats commerciaux avec les producteurs marginalisés en recherchant le circuit le plus court et le plus simple entre le producteur et le consommateur, déterminer et contractualiser avec eux un prix équitable, valoriser les potentiels locaux pour maximiser les retombées locales et privilégier la diversification des débouchés y compris locaux afin de limiter la dépendance par rapport au secteur d'exportation.

Le commerce équitable et l'économie solidaire.

Il est possible de rapprocher le cadre théorique que propose le commerce équitable avec les travaux de Polanyi⁷. Démontrant que l'économie humaine est enchâssée dans le système des relations sociales et non pas indépendante de celui-ci (Polanyi 1983), il récuse tout économisme et distingue notamment l'échange commercial de l'échange marchand : si le marché fixe les prix en fonction de la loi de l'offre et de la demande, dans le cas de l'échange commercial, le prix peut être déterminé en dehors de cette loi mais dépendre d'autres facteurs comme par exemple d'une analyse des coûts du fournisseur et/ou d'un accord entre les partenaires commerciaux. Par ailleurs, la monnaie, en tant qu'intermédiaire symbolisant l'échange, peut intégrer des logiques culturelles et sociales régies par d'autres principes que le principe de marché comme le principe de redistribution qui correspond à une économie non marchande liée à l'intérêt général de la société ou le principe de réciprocité qui se traduit par des échanges volontaires⁸ (bénévolat, entraide,...) de biens et de services sur la base de liens sociaux.

Le commerce équitable correspond bien à un échange commercial dans le sens où le système de formation des prix est déterminé en partie par les besoins des producteurs et de manière contractuelle mais également du fait de la relation partenariale et sociale forte existante entre les commerçants : les prix sont des prix sociaux comme dans l'économie aristotélicienne (Aristote 1965). Comme chez Aristote, dans le commerce équitable, « *l'échange est clairement soumis d'une part à des conditions d'estime – entre citoyens égaux-, d'autre part à des finalités limitées (le bien de la communauté)* » (Cary 2004 : 113)⁹. Ces échanges qui sont théoriquement personnalisés, intègrent des valeurs de justice et de démocratie. Par ailleurs, le principe de redistribution est bien présent dans le concept de commerce équitable, notamment à travers le choix d'intégrer une prime de développement dans le prix ou le salaire versé. En même temps, le commerce équitable est également un échange marchand car les prix ne sont pas fixés de manière incomplètement indépendante du marché, les producteurs tiennent compte de la demande, des goûts des consommateurs et de ce qu'ils sont prêts à payer. Nous avons donc affaire à une forme complexe d'échange, pensée contre le marché et remettant en cause le mouvement de marchandisation croissante des activités humaines, et participant au marché, soit selon

⁶ Nous nous situons dans une perspective anthropocentrée non utilitariste : l'homme doit respecter la Terre en raison du lien existentiel que le relie à elle (Berque 1996), (Schéou 2005).

⁷ Rapprochement effectué par de nombreux auteurs : voir notamment (Cary 2004), (Yilmaz 2005) ou (Poncelet 2005).

⁸ Cf. les travaux de Mauss sur le don et le contre-don (Mauss 2004).

⁹ Voir toute la partie consacrée à la conception aristotélicienne du prix juste chez Cary.

le titre de la thèse de Le Velly, le commerce équitable peut être qualifié d'échanges marchands contre et dans le marché (Le_Velly 2004).

A partir des analyses de Polanyi et des trois principes évoqués plus haut, Laville a développé une vision plurielle de l'économie (Laville 1994) :

- l'économie marchande, forme dominante à l'heure actuelle, régie par le principe de marché, où la distribution des biens et des services est confiée prioritairement au marché sans pour autant n'être une émanation du seul marché,
- l'économie non marchande soumise au principe de redistribution et chargée de la redistribution des biens et des services, et du ressort de l'Etat,
- l'économie non monétaire où la distribution des biens et des services est confiée au principe de réciprocité, forme marginale indissociable des rapports humains et non imposée par l'Etat.

L'économie solidaire, espace intermédiaire entre les pôles public, privé et domestique, forme hybride à cheval sur les trois économies, marchande, non marchande et non monétaire « *met en place des rapports sociaux de production, créateurs de sens collectif et de cohésion sociale* » (Yilmaz 2005), se caractérise par une finalité particulière, la satisfaction de besoins sociaux et « *la construction conjointe de l'offre et de la demande [...] et l'hybridation des ressources pour ses modalités de financement* ». Le commerce équitable correspond tout à fait à cette situation : il ne se limite pas exclusivement à l'un des pôles en ce qui concerne ses modes de financements : « *des ressources financières issues de la vente de produits équitables, de subsides provenant d'instances publiques mais aussi de l'utilisation de ressources non monétaires avec la participation de travailleurs bénévoles* » (Poncelet 2005 : 14-15). Le commerce équitable est justement considéré par Laville comme l'un des exemples d'économie solidaire à côté des réseaux d'autoproduction et d'échanges et des services de proximité (Eme, Laville et al. 2001).

L'étude des principes explicites ou implicites des chartes et grilles de critères des fédérations internationales du commerce équitable peuvent se ramener aux deux piliers fondamentaux de l'éthique moderne : le respect de la personne humaine et le respect de la Terre. Le commerce équitable s'inscrit donc complètement dans l'éthique, entendue non pas comme le respect aveugle de règles morales mais comme l'expression d'une intention au sens que lui donne Paul Ricœur. « *L'intention éthique se traduit par un rapport particulier au monde et aux autres qui permet de donner du sens à son action (quitter l'ontologie du comment pour celle du pourquoi), de gagner en liberté et en autonomie en devenant l'auteur conscient de ses actes. C'est aussi reconsidérer son rapport à la consommation et à la possession. C'est construire sa vie à partir des liens de solidarité qui unissent les hommes entre eux et des liens qui nous unissent à la Terre.* » (Schéou 2006).

En outre, le commerce équitable, en tant que projet éthique particulier ancré dans l'économie, présente la particularité remarquable de faire partie de l'économie solidaire et par conséquent de résulter de trois principes à l'œuvre : le principe marchand, le principe de redistribution et le principe de réciprocité, aboutissant à une resocialisation de l'acte marchand. Étant donné la difficulté à trouver l'équilibre entre ces trois principes en tension, la mise en œuvre concrète du concept de commerce équitable donne lieu à une diversité d'expériences, chacune se positionnant différemment par rapport à nos deux principes éthiques ou à nos trois principes de l'économie solidaire.

Le commerce équitable en pratiques

Comment évaluer les expériences de commerce équitable en regard des principes que nous venons de mettre en évidence ? Premier écueil, le concept du commerce équitable se traduit par une grande diversité de pratiques. Les acteurs présentent une très grande hétérogénéité avec des acteurs spécialisés sur une ou plusieurs des fonctions assurées par le commerce équitable : la fonction commerciale qui se développe en une chaîne de plusieurs maillons entre le producteur et le consommateur : production – importation – distribution – consommation, la fonction d'accompagnement des partenaires, la fonction

d'évaluation et de labellisation, la fonction de sensibilisation du public, ...Second écueil, évaluer le respect des principes de l'éthique ou de l'économie solidaire supposerait de mener une véritable enquête qualitative et quantitative sur les pratiques de chacun des acteurs retenus, travail qui dépasse largement le cadre de cette communication. Nous nous limiterons donc à une présentation générale à partir des travaux existants.

En se référant à Bourdieu, Paul Cary tente d'organiser socialement le champ du commerce équitable à partir des propriétés qui peuvent conférer du pouvoir aux acteurs au sein de ce champ (Cary 2004). Sur cette base, il identifie trois propriétés distinctives :

- les ressources en capital (économique, culturel et social) des organisations,
- la professionnalisation (entendue au sens de compétence) plus ou moins importante des acteurs,
- et leur position sur un axe reliant le pôle marchand au pôle de réciprocité, oubliant le pôle de redistribution.

Remarquons qu'il est probable que les modalités prises par ces trois principes soient liées entre elles mais nous nous intéresserons plus particulièrement aux deux derniers principes. En ce qui concerne la professionnalisation, Paul Cary situe les acteurs sur un axe sans réellement préciser les indicateurs utilisés pour en mesurer le degré. Il semble tenir compte du statut juridique de l'organisation, (le statut associatif illustrant une moindre professionnalisation ?) et du nombre de bénévoles (plus il y en a et moins l'organisation est professionnelle ?). Si la méthode est intéressante pour décrire un processus dynamique à l'œuvre au sein du secteur du commerce équitable, elle permet difficilement d'éviter une vision schématique voire binaire même en disposant les structures dans un repère à deux dimensions (professionnalisation, plus ou moins marchand) car il est facile d'associer le manque de professionnalisme au pôle de la réciprocité et le choix de la professionnalisation au pôle marchand.

Cette présentation binaire des acteurs et des pratiques du commerce équitable est de plus en plus courante. Dans un article récent, Pedregal décrit les deux sphères en jeu avec d'un côté la sphère des acteurs spécialisés dans le commerce équitable (les magasins Artisans du Monde, leurs centrales d'achat et équivalents) et de l'autre la sphère des acteurs de la certification et leurs partenaires transformateurs, importateurs et distributeurs qui ne travaillent pas exclusivement pour le commerce équitable. Elle poursuit : *« chez les premiers, les rapports commerciaux avec les organisations de producteurs sont essentiellement basés sur la confiance et les liens personnels. Dans cette sphère, de simples auto-évaluations sont demandées aux organisations du Sud (les producteurs) comme du Nord (les distributeurs). Ce modèle puise largement dans le bénévolat et le militantisme pour fonctionner. Il a pour mérite de pouvoir mettre en place des filières de production sans nécessairement tenir compte de leur volume d'échange. Une grande variété de produits, dans les domaines alimentaires et non-alimentaires, est proposée aux consommateurs. Cependant, comme nous l'avons suggéré, ces débouchés commerciaux restent peu appropriés à une stratégie de consommation de masse.*

Dans la sphère de la labellisation, au contraire, le contrôle des conditions de production des produits et de la relation avec les importateurs visent la rationalité et l'objectivité. [...]. La démarche se veut avant tout professionnelle. Cette sphère offre l'indéniable avantage de standardiser les critères du commerce équitable et, par conséquent, d'ouvrir le principe de ce type de commerce aux entreprises et organisations non militantes, a priori peu concernées par les marchés alternatifs. Mais les acteurs défendant cette conception du commerce équitable se retrouvent souvent partagés entre leur idéal éthique, les valeurs morales et humaines revendiquées, et les réalités du marché international : les organisations de producteurs les plus solides, les plus productives capteront plus facilement les parts de marché équitable que les autres. » (Pedregal 2006).

Le débat passionné sur l'introduction des produits du commerce équitable dans les grandes surfaces est emblématique de l'opposition entre les deux sphères. Les partisans de la distribution des produits du

commerce équitable en grande surface mettent l'accent sur l'amélioration de la situation des producteurs qui résulte de ventes plus importantes, amélioration qui est justement l'un des objectifs du commerce équitable¹⁰. Ils évoquent aussi l'incompréhension des producteurs au sud face à ce débat. Les opposants stigmatisent les grandes surfaces comme les symboles de pratiques complètement opposées aux principes du commerce équitable (exploitation du personnel, pressions permanentes sur les prix, système de marges arrières,...) et soulignent l'incohérence des organisations du commerce équitable qui travaillent avec elles. En outre, la resocialisation de l'acte marchand est impossible dans les grandes surfaces : le lien entre le consommateur et le producteur n'existe plus autrement que sous une forme symbolique¹¹. Ce débat échappe en grande partie aux consommateurs qui ne le comprennent pas. C'est ce que montre une étude réalisée sur les motivations des consommateurs suisses (Baranzini 2005). Une enquête réalisée sur l'attitude des consommateurs de l'Union Européenne met même en évidence que ce sont les consommateurs eux-mêmes qui souhaitent pouvoir disposer de produits du commerce équitable en grandes surfaces¹². Une autre enquête se basant sur la méthode des chaînes cognitives¹³ adaptée au comportement des consommateurs par Gutman (Gutman 1982) et appliquée aux motivations des acheteurs de café équitable par Florence de Ferran (Ferran and Grunert 2005) et (Ferran 2006) montrent des résultats moins tranchés que ceux auxquels on pourrait s'attendre. Les données sont issues de 44 enquêtes menées en 2002, pour moitié dans un magasin Carrefour et pour moitié dans une boutique d'Artisans du Monde. Elles ont été traitées par des méthodes statistiques quantitatives. Si le premier enseignement est attendu, à savoir que tous les acheteurs, quel que soit leur lieu d'achat, mêlent des motivations personnelles (importance du goût du café) et des motivations collectives et sociales (recherche d'une plus grande égalité entre humains), il en est d'autres plus étonnantes : ainsi les acheteurs d'Artisans du Monde apparaissent comme plus préoccupés par le caractère biologique du café acheté (alors que le café qu'ils achetaient n'était pas du café bio) et les effets de la production sur l'environnement tandis que les acheteurs de Carrefour sont plus préoccupés par les conditions de travail des producteurs.

Sans nier la contradiction de principe entre le comportement général de la grande distribution et le commerce équitable, ces quelques éléments montrent néanmoins combien il faut se méfier des visions trop manichéennes ou simplistes de la réalité qui sont parfois accentuées par les postures que peuvent prendre les organisations du commerce équitable elles-mêmes. La réalité est moins marquée que nous le laisse entendre de nombreux auteurs. Max Havelaar France dispose également d'un réseau de bénévoles et de militants et il est possible de trouver les produits qu'il labellise aussi bien dans les magasins Artisans du Monde que dans la grande distribution. Il est faux de dire que le volume d'échange ne joue aucun rôle du côté d'Artisans du Monde. La création en 1984, par la fédération Artisans du Monde, d'un intermédiaire supplémentaire, la centrale d'achat Solidar'Monde va dans la logique d'une meilleure efficacité économique à travers la rationalisation des achats et de la gestion des stocks mais en opposition avec le principe du circuit le plus direct possible entre le consommateur et le producteur. Paul Cary précise que « *Solidar'Monde ne connaît pas forcément l'origine exacte de l'ensemble de ses produits* » (Cary 2004 : 81). Dans une certaine mesure, cette création est bien

¹⁰ « Si le but du commerce équitable est d'abord d'aider les petits producteurs du Sud, toute stratégie limitant l'accès de leurs produits au marché devient contradictoire. » (Renard 2003) cité chez (Otero 2006).

¹¹ Un lien symbolique entre le producteur et le consommateur ne se tisse-t-il pas malgré tout même dans le cas d'achats en grande surface. Cette question mérite d'être creusée tout comme l'étude du statut anthropologique des grandes surfaces tranché un peu trop rapidement par Paul Cary à notre avis (Cary 2004 : 43-46).

¹² Cité chez (Baranzini 2005 : 10)

¹³ La chaîne cognitive est une chaîne de références déclaratives liant le produit au consommateur allant des attributs du produit aux conséquences résultant de sa consommation en passant par les valeurs qui lui sont associées.

contradictoire avec l'un des slogans de la fédération Artisans du Monde : « *le lien social créé est plus important que la vente réalisée* » (cité chez Cary en p. 34). La professionnalisation, la quête de l'efficacité ne semble épargner aucun des acteurs. En réaction à cette évolution, de nombreuses voies s'élèvent pour réclamer « *l'encastrement du mouvement du commerce équitable dans l'économie solidaire* » (Otero 2006 ou Yilmaz 2005). Nous avons vu précédemment que le commerce équitable est une expérimentation qui s'inscrit au centre des trois principes de l'économie solidaire telle que la définit Laville. Et c'est bien en tant que synthèse unique de ces trois principes que le commerce équitable conserve toute sa pertinence et non pas en écartant complètement l'un ou l'autre des principes à l'œuvre. Ce n'est pas que du commerce mais c'est aussi du commerce !

L'équipe de chercheurs dirigée par Marc Poncelet ne dit pas autre chose : *le danger principal pour le commerce équitable serait la domination d'un pôle sur l'autre. Le développement de la tendance pro-business au cours de cette dernière décennie a permis au commerce équitable de dépasser le cercle des initiés du départ. Mais une domination trop forte de ce pôle risque de dénaturer le mouvement et d'entraîner la perte du soutien d'une partie des bénévoles qui permettent au mouvement d'être compétitif dans le circuit de la commercialisation des produits équitable. C'est en effet le pôle solidaire qui in fine, différencie ce type de rapports commerciaux et les produits présentés, assurant ainsi l'identité du mouvement. Le danger principal d'une domination de ce pôle réside dans la ghettoïsation de commerce équitable, sa limitation à un groupe restreint d'acteurs éclairés au Nord comme au Sud sûrs d'avoir raison en dépit de la masse. De ceci, nous retirons tout d'abord une recommandation générale : aucune politique de soutien au commerce équitable ne pourra être bénéfique si elle ne tient pas compte de cette nature dialectique du commerce équitable à la jonction de ces deux tensions commerciale et solidaire* (Poncelet 2005 : 103).

Que conclure de cette partie sur les pratiques des acteurs du commerce équitable ? En ce qui concerne les principes de l'éthique, l'attention des acteurs est logiquement plus portée vers la dimension humaine que vers la dimension environnementale à l'image de leurs chartes et grilles de critères. A propos des critères de l'économie solidaire, une analyse globale qui demanderait à être précisée, met en évidence que tous les acteurs tendent de plus en plus à privilégier le principe marchand, en relation avec une professionnalisation croissante. Un nouvel équilibre entre les trois principes de l'économie solidaire est donc à trouver.

L'économie solidaire semble entretenir des liens étroits avec le concept de développement durable. Le développement durable correspond aussi à une remise en cause du fonctionnement économique et technique initié avec la modernité et des impacts négatifs qu'il génère.

Et les acteurs du commerce équitable mettent tous en avant la cohérence du concept de commerce équitable avec le développement durable. Est-ce réellement le cas ? Les principes de ces deux concepts sont ils complètement compatibles ? Qu'en est-il des pratiques des acteurs du commerce équitable ?

Le commerce équitable et le développement durable

Le développement durable

Présentation générale du concept

Le concept de développement durable est au centre de l'attention politique et académique depuis la fin des années 80 générant une quantité impressionnante de publications, de colloques, de publicités,... Véritable argument de vente, l'expression est devenue incontournable. C'est en 1980 qu'est utilisée pour la première fois l'expression de *sustainable development* dans un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) mais l'étude des liens entre l'économie et l'écologie est plus ancienne, les premiers rapports officiels datant des années 50. C'est la publication en 1987 du rapport présidé par Brundtland, intitulé « Notre avenir à tous », qui marque le début de la

popularisation du concept de développement durable et de la formule qui le définit : *il s'agit de satisfaire nos besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins*. En 1992, se tient la seconde conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio. Il en résulte une déclaration comprenant 27 principes et un plan d'action de 115 recommandations. Dix ans après, a lieu le sommet mondial du développement durable à Johannesburg, troisième conférence des Nations Unies consacrée à l'environnement, qualifié comme décevant par les ONG.

Le développement durable est généralement présenté comme la recherche d'un équilibre entre trois pôles en tension : un pôle économique, un pôle social et un pôle environnemental. Toute la complexité dans l'atteinte de cet équilibre vient du fait que ces trois pôles constituent le plus souvent des objectifs contradictoires, ce qui suppose de fixer un ordre de priorité, donc de rapprocher le point d'équilibre vers l'un ou l'autre des pôles, ce qui se traduit généralement par des conflits. Une solution est de refuser de définir le développement durable comme un équilibre tridimensionnel, pour proposer une composition hiérarchisée entre les trois pôles, le développement social étant l'objectif à atteindre, l'économie le moyen de l'atteindre et la préservation de l'environnement une condition à respecter, le principe d'équité étant alors aussi bien un objectif à atteindre qu'une condition et qu'un moyen du développement durable (Gendron and Réveret 2000). Dans tous les cas, il s'agit d'intégrer les questions environnementales et de justice sociale au fonctionnement économique, en réaction à l'autonomisation et à la domination de l'économique.

Le concept suppose le retour du contrôle politique sur la technique et l'économique mais également la démocratie parce qu'il ne peut se faire à l'encontre des citoyens. Les institutions justes, condition nécessaire à l'éthique chez Ricœur, sont également une condition nécessaire au développement durable. Comme l'affirme le philosophe Dominique Bourg, *« on voit donc que le développement durable modifie la conception que nous nous faisons de nous-mêmes et de notre devenir social. Nous sommes invités à renoncer au fantasme de la démesure et de la toute-puissance et à réapprendre le politique au sens fort, à savoir la détermination collective de l'être-ensemble »* (Bourg 2002 : 249). C'est également la conclusion de John Robinson *« la soutenabilité, de ce point de vue, n'est pas un ensemble de conditions futures qui vont nous permettre d'achever les trois impératifs, cités ci-dessus [...] A la place, la soutenabilité est en soi la propriété émergente d'un échange à propos du genre de monde dans lequel nous voulons vivre ensemble, aujourd'hui et dans le futur »*.

Et changer de mode de vie, de produire, de consommer passe par la prise de conscience et l'adhésion des citoyens et non pas par la contrainte. Il s'agit donc d'articuler la démocratie représentative et la démocratie participative. Les conférences de citoyens peuvent être une solution : elles *« débouchent le plus souvent sur un quasi-consensus avec des propositions raisonnables qui font l'unanimité du jury de citoyens »* (Guibert and Harribey 2005).

Le concept de développement durable est général (*« l'expression est dangereusement vague »* selon Herman Daly¹⁴ (Daly 1996)), et donne lieu à de nombreuses définitions¹⁵ et controverses à tel point que, dès la fin des années 80, Pezzey en recensait une quarantaine dans la littérature (Pezzey 1989). Nous ne nous essaierons pas à l'exercice, surtout que la liste s'est épaissie depuis, mais nous nous limiterons à présenter schématiquement les deux conceptions principales qui s'opposent sur la question de la valeur à accorder à l'environnement. La première école, qui se place sur un plan éthique, attribue

¹⁴ Cité chez (Mebratu 1998) qui dresse un panorama historique et conceptuel complet du développement durable. Pour étudier l'histoire du concept, on peut aussi se référer à (Zaccai 2002)

¹⁵ Pour Olivier Godard, le développement durable est plutôt qu'un concept opérationnel, une idée, une idée ouverte offerte à l'interprétation en fonction des contextes (Godard 2005 : 20).

aux ressources naturelles une valeur en soi, valeur intrinsèque qui n'est pas une valeur économique d'usage ou d'échange alors que la seconde, qui se place dans un cadre économique, considère qu'il y a possibilité de substituer les différentes formes de capital entre elles et donc de résoudre le problème de l'épuisement de certaines ressources en les remplaçant par un capital d'origine humaine. En fait, dès avant l'apparition du concept de développement durable, les économistes néoclassiques avaient travaillé sur la question du maintien de la croissance en tenant compte de l'existence de ressources naturelles épuisables.

Dans les années 70, Solow cherchait les conditions permettant à une économie de croître éternellement malgré des ressources naturelles limitées dans une perspective d'équité intergénérationnelle (Solow 1974). Stiglitz est l'un des premiers à travailler sur cette même problématique en s'intéressant plus particulièrement à la question de la substituabilité entre le capital d'origine humaine¹⁶ et le capital naturel et au rôle du progrès technologique pour faire face au problème de l'épuisement des ressources naturelles (Stiglitz 1974). Leurs travaux ont donné lieu à ce l'on désigne par la soutenabilité faible¹⁷.

Le concept de développement durable oppose donc deux groupes plus ou moins homogènes¹⁸ :

- les tenants de la soutenabilité faible qui traitent la soutenabilité comme une nouvelle forme d'efficacité économique étendue à la gestion des services de la nature. Pour eux la croissance est nécessaire pour le développement humain et ils cherchent des moyens de concilier maintien de la croissance à long terme sous les contraintes environnementales en particulier grâce au progrès technologique.
- Les tenants de la soutenabilité forte, qui refusent cette notion de substituabilité. Le capital naturel doit être traité de façon spécifique parce qu'il peut être sujet à des irréversibilités. Le stock des actifs naturels doit être gardé constant. Ils préconisent l'application du principe de précaution sur la base d'une croissance des incertitudes sur la maîtrise par l'homme des conséquences des découvertes scientifiques et technologiques. Ils refusent une approche économique et préconisent de soumettre l'usage des ressources naturelles, non pas au marché mais à des décisions politiques. Certains remettent en cause la question de la nécessité de la croissance économique et démographique.

Des tentatives de réconciliation entre les deux groupes existent, donnant lieu à une voie médiane¹⁹. Elles se basent sur une distinction entre deux types de capital naturel : celui dont la perte est irréversible (capital naturel critique) et qui n'est donc pas substituable et celui dont la dégradation est réversible et qui peut donner lieu à un traitement économique.

Remarquons que le débat est centré sur la dimension environnementale, discriminante dans l'opposition présentée alors que la dimension humaine (justice sociale, équité, démocratie, droits de l'homme,...) est occultée. Au contraire, le concept de commerce équitable insiste plus sur la dimension humaine.

Le commerce équitable au regard du développement durable

Comment évaluer la cohérence entre les principes du développement durable et ceux du commerce équitable ? Il faut dire qu'il n'existe aucune définition officielle du développement durable.

¹⁶ Le capital d'origine humaine désigne conjointement la somme du capital humain et du capital matériel.

¹⁷ (Gutés 1996) présente un inventaire des liens entre les théories de la croissance sous contrainte de ressources épuisables et le concept de soutenabilité faible et discute les hypothèses restrictives sur lesquels se basent ces modèles de croissance.

¹⁸ Présentation adaptée à partir d'un cours à l'École Normale Supérieure de Lyon, d'Ariane Tichit, 2004-2005.

¹⁹ (Turner 1993) propose quatre catégories de soutenabilité.

L'expression possède de multiples significations : tout comme le mot développement qualifié de mot plastique par Uwe Pörsken, mot « *qui ne signifie plus rien sinon ce que veut lui faire dire le locuteur individuel qui l'emploie* »²⁰. De toute évidence, les valeurs fondamentales du commerce équitable et du développement durable sont identiques, il s'agit bien des principes de l'éthique nouvelle à laquelle appellent de leurs vœux la plupart des philosophes contemporains²¹ (H. Jonas, M. Serres, A. Berque) évoqués plus haut : le respect de l'Homme et le respect de la Terre. Mais des différences apparaissent lorsqu'on examine plus en détail les principes du développement durable. Pour identifier ces derniers, nous nous sommes basés sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, déclaration qui correspond à un moment clé dans l'histoire du développement durable. En réalité les 27 principes qu'elle contient, n'en sont pas tous (nous en avons identifié treize), certains correspondent plutôt à des objectifs ou des actions, d'autres font référence à des droits comme le droit au développement et le droit à mener une vie saine et productive en harmonie avec la nature (Cf. tableau 3 et figure 1).

Au-delà du fait que l'activité du commerce équitable se situe dans une perspective de long terme et a pour objectif le développement durable, six correspondent directement à des principes du commerce équitable : accorder une place centrale à l'homme fait bien partie du programme du commerce équitable, de même que le fait d'accorder une priorité aux pays les moins avancés, la gouvernance participative ou la non discrimination. La volonté d'aboutir à un prix juste présente dans le commerce équitable va dans le sens de l'intégration des coûts sociaux et environnementaux dans le prix des produits échangés et présente un lien avec le principe 16 de la déclaration de Rio. L'intégration de la préoccupation environnementale dans le processus de développement (principe 4) n'est pas un élément complètement étranger au commerce équitable bien que ce principe ne soit pas prioritaire et/ou présent chez tous les acteurs du commerce équitable.

Tableau 3 : Principes du développement durable et commerce équitable

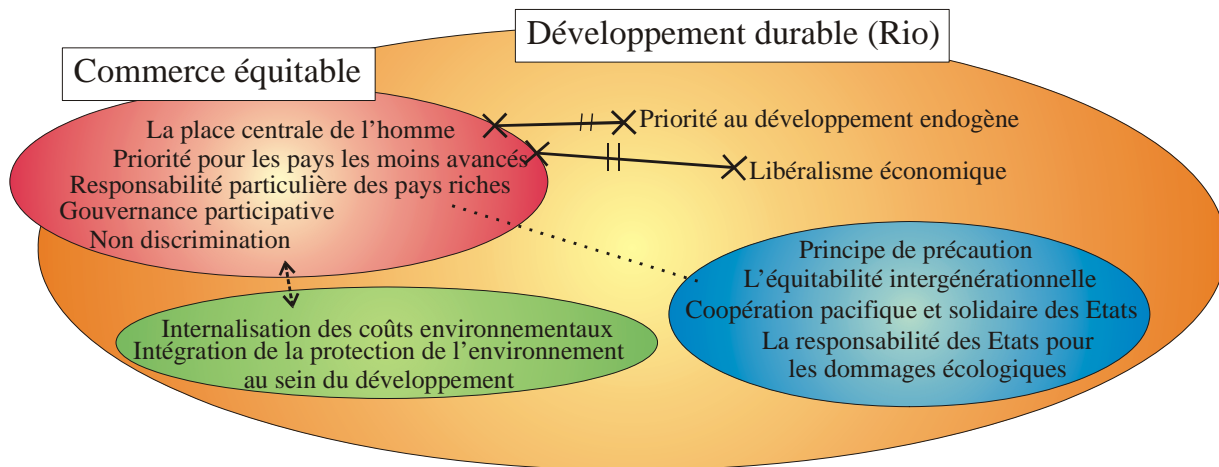
Principes	Commerce équitable
La place centrale de l'homme (1)*	Commun
<u>La responsabilité des États pour les dommages environnementaux occasionés (2)</u>	<u>Pas directement concerné</u>
<u>L'équité intergénérationnelle (3)</u>	<u>Pas directement concerné</u>
<i>Intégration de la protection de l'environnement au sein du développement (4)</i>	<i>Lié</i>
<u>Coopération pacifique et solidaire des États (5, 26, 27)</u>	<u>Pas directement concerné</u>
Priorité pour les pays les moins avancés (6)	Commun
Responsabilité particulière des pays riches (7)	Commun
Priorité au développement endogène (9)	Opposé
Gouvernance participative (10)	Commun
Libéralisme (pas de restriction déguisée aux échanges internationaux) (12)	Opposé
<u>Principe de précaution (15)</u>	<u>Pas directement concerné</u>
<i>Internalisation des coûts environnementaux (pollueur-payeur) (16)</i>	<i>Lié</i>
Non discrimination (participation des femmes, des jeunes, des autocht.) (20 à 22)	Commun

* le numéro du principe de la déclaration est noté entre parenthèses

²⁰ Uwe Pörsken, 1989, Plastikwörter. Die Sprache einer internationalen Diktatur, Klette-Cotta, cité chez (Latouche 2004)

²¹ Nous n'entrons pas ici dans les nuances et les « querelles » qui peuvent les opposer. Pour une présentation plus complète voir le premier chapitre de (Schéou 2005).

Figure 1 : Commerce équitable et développement durable



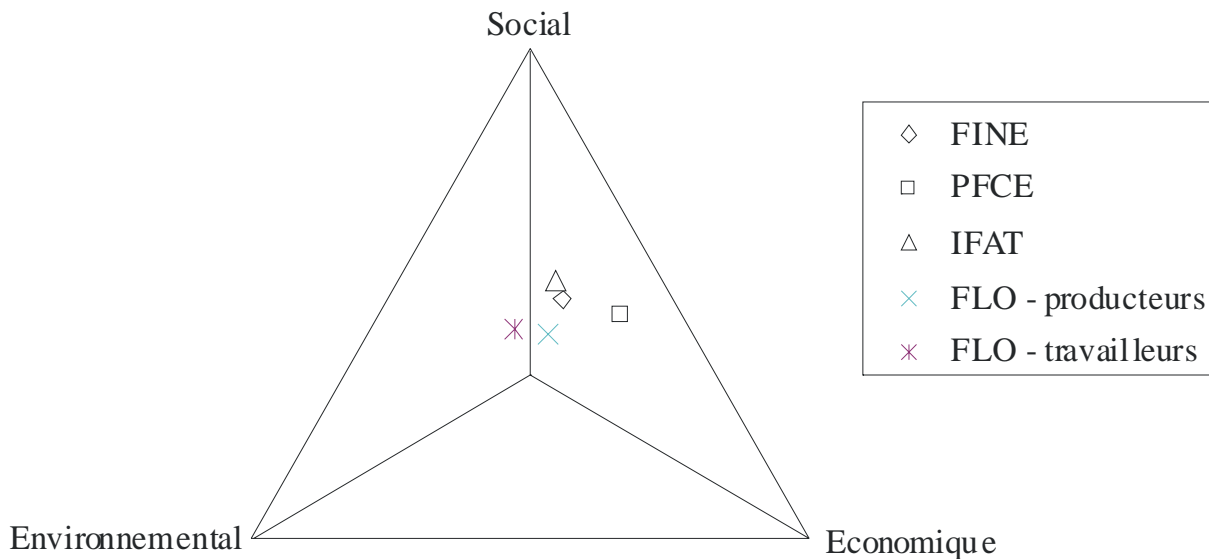
Source : Bernard Schéou

D'autres principes, plutôt du ressort des Etats, ne concernent pas le commerce équitable. Il en est de même pour les deux principes hérités des travaux de Hans Jonas met l'accent : l'équité intergénérationnelle - la génération actuelle, responsable vis-à-vis des générations futures, doit lui laisser une planète lui permettant d'avoir une existence authentiquement humaine- et le principe de précaution, (Jonas 1995).

Et il en est deux qui sont contradictoires avec le concept de commerce équitable. Le fait de favoriser un développement endogène peut effectivement être considéré comme opposé avec le commerce équitable, qui, même s'il vise l'autonomie des partenaires commerciaux et encourage la variété des débouchés, favorise une économie d'exportation et donc la dépendance vis-à-vis des débouchés extérieurs. Le commerce équitable en ne laissant pas au marché le soin de fixer les prix mais en les liant à la recherche de la justice, s'oppose complètement au libéralisme, principe présent dans la déclaration de Rio. La présence de ce principe, que nous pourrions considérée comme déplacée, n'est pas anodine et témoigne de la prégnance du libéralisme dans le monde moderne. Au vu de cette analyse, il apparaît que les principes du commerce équitable et les principes du développement durable ne sont pas en complète cohérence et peuvent même s'opposer.

Autre tentative de mise en rapport du commerce équitable et du développement durable, nous avons essayé de positionner les principes du commerce équitable selon les collectifs et fédérations retenus dans la première partie par rapport aux trois dimensions présentes dans le développement durable. Dans un premier temps, nous avons attribué une note à chacun des critères présents dans les documents de définition du commerce équitable. Retenant l'hypothèse que la position dans le document était liée à l'importance attribuée au critère, les points étaient inversement proportionnels à la position du critère dans le texte. Plus le critère est mentionné tôt dans le document, plus il a de points. Ensuite, nous avons déflaté les notes par le nombre de critères pour uniformiser l'échelle de notation des différents documents. Enfin, nous avons sommé les points pour chacune des dimensions puis établi le barycentre pour pouvoir positionner chacun des documents sur un triangle dont chaque pointe correspond aux dimensions du développement durable.

Figure 2 : les principes du commerce équitable par rapport aux trois piliers du développement durable



Il apparaît très nettement que le concept de commerce équitable met l'accent sur les dimensions sociales puis économiques, contrairement au développement durable dont, et la définition et la traduction en actes, placent au premier plan l'aspect écologique et ce, au détriment de la dimension sociale²². Tandis que la PFCE équilibre l'importance des critères sociaux et les critères économiques, les définitions de FINE ou de l'IFAT sont plus proches du pôle social. En étant plus proche du pôle environnemental, les standards de FLO, en particulier ceux qui concernent les travailleurs, font exception.

Effectivement, « la protection de l'environnement est un sujet qui, pendant longtemps, n'a pas été une préoccupation majeure des acteurs du commerce équitable [...] La question des coûts écologiques de production, de transport et de distribution des produits est longtemps apparue comme secondaire face à l'urgence du besoin des populations du Sud » (Pedregal 2006).

Aujourd'hui, influencés par le succès du développement durable et pris dans le mouvement en sa faveur, les acteurs du commerce équitable tendent à la fois à se référer au développement durable dans leur communication et à accorder plus d'importance à la dimension environnementale.

Ainsi, les deux principaux acteurs français affirment sur leur site Internet, participer au développement durable à travers leur investissement dans le commerce équitable.

« Le but des groupes Artisans du Monde est de favoriser un développement durable par la promotion du commerce équitable » ou encore Artisans du Monde agit pour un «développement durable»

« Apposé sur des produits de consommation courante, le label Max Havelaar offre aux consommateurs la garantie d'un commerce équitable. C'est un instrument de développement durable et de régulation du commerce mondial. »

²² Par exemple, en Australie, l'expression « ecologically sustainable development » est devenue la terminologie officielle sous la pression des associations écologistes Harding, (Harding 2006).

Mais l'on ne peut manquer de se poser la question suivante : « *l'aspect environnemental s'est-il érigé au même rang ou représente-il un prétexte utilisé pour saluer le développement durable?* » (Fraser 2006).

La réponse est assurément négative même si d'énormes progrès ont été faits par les acteurs de commerce équitable. Un des défis futurs du commerce équitable passe bien par une meilleure prise en compte de la problématique environnementale dans ses pratiques et notamment par un rapprochement avec l'agriculture biologique. Car même s'ils se sont développés comme deux mouvements indépendants, ils sont complémentaires et peuvent s'enrichir mutuellement. Par ailleurs, les enquêtes menées auprès des consommateurs indiquent que ce sont bien les mêmes consommateurs qui sont intéressés par des produits biologiques et par des produits du commerce équitable (Baranzini 2005). Une autre enquête menée auprès des structures montre que les plus petites structures essaient d'être à la fois équitables et biologiques (Browne, Harris et al. 2000), le principal problème étant le coût de certification, assumé par le producteur dans le cas de la certification biologique. Tant que les chaînes de certification seront indépendantes, cela constituera des freins au rapprochement des deux types de certification. Des expériences pilotes existent, en témoigne la création de l'ISEAL, International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (www.isealalliance.org) qui regroupe des organisations de certification équitable et bio au niveau mondial (Johnson 2003).

Marc Poncelet se pose la question de savoir si le commerce équitable est performant du point de vue du développement durable ? Sur la base d'enquêtes d'impacts menées dans quatre pays sur deux filières (banane et café), il répond positivement à cette question, tout en précisant qu'il est difficile de savoir si le commerce équitable peut être considéré comme la seule source de ces changements. Il n'en demeure pas moins que la problématique du commerce équitable, en tant qu'activité commerciale particulière limitée géographiquement aux échanges nord-sud est plus restreinte que celle du développement durable qui doit se construire à partir d'un territoire et en fonction de toutes les activités potentielles de ce territoire. L'enjeu est bien que le commerce équitable soit conçu comme partie prenante d'une véritable démarche de développement et non pas comme une activité commerciale greffée artificiellement sur un territoire. C'est bien dans ses relations et ses points d'accroches avec les autres activités du territoire et comme activité porteuse de créativité et d'autonomie sociale, d'emplois, de solidarité et de lien social qu'il pourra avoir un effet véritablement positif au-delà d'un simple enrichissement économique. Il s'agit donc de repenser le commerce équitable comme outil de développement local.

« *En favorisant les cultures de rente spécialisées et des logiques de croissance économique par l'exportation alors même que de très nombreux produits et services de base ne sont pas assurés dans le milieu d'origine, le commerce équitable peut largement être interrogé* » dans ses effets sur la souveraineté alimentaire et la diversification des activités agricoles ou autres (De_Sousa_Santos, Schéou et al. 2006). Le débat initié par les tenants de la décroissance alimente cette interrogation à propos du champ du commerce équitable et de son rôle d'insertion des producteurs marginalisés au sein du commerce international et pose un certain nombre de question à travers la remise en cause du développement même, objectif du commerce équitable.

Le défi de la décroissance pour le commerce équitable

Là encore, la question de savoir si la décroissance est un concept se pose. Si ce courant se fonde bien sur une base théorique des plus solides (Nicholas Georgescu-Roegen), ce n'est pas nécessairement le cas de toutes les propositions de ceux qui s'en réclament. Et de ce point de vue, nous pouvons répondre par la négative. D'ailleurs, les tenants de ce courant utilisent eux-mêmes de nombreuses expressions : décroissance soutenable, décroissance équitable, décroissance conviviale, après-développement, post-développement, objecteurs de croissance, ... Cette grande variété illustre une pensée qui se cherche

encore. D'ailleurs, pour Flipo, « *la décroissance n'est pas une théorie ou un programme, c'est un concept-fantôme, un moyen pour se désintoxiquer du développement et générer d'autres visions, d'autres expériences.* » (Flipo 2005 : 36). Il en est de même pour Serge Latouche, « *la décroissance n'est pas un concept, au sens traditionnel du terme, [...] La décroissance est simplement un slogan, lancé par ceux qui procèdent à une critique radicale du développement afin de casser la langue de bois économiciste et de dessiner un projet de rechange pour une politique de l'après-développement* » (Latouche 2004). L'objectif est plus de libérer l'avenir de la tyrannie de la croissance²³. Nous présenterons les positions des tenants de la décroissance avant d'examiner en quoi ces positions questionnent le concept de commerce équitable.

La décroissance

Les tenants de la décroissance ne composent pas un ensemble homogène. Différentes approches et positions parfois contradictoires se réfèrent à la décroissance. Sans chercher à procéder à un inventaire systématique des erreurs ou incohérences dans les discours, nous nous limiterons à présenter de manière synthétique les positions des différents courants qui se réfèrent à la décroissance en France. Le groupe le plus actif tourne autour de l'association des amis de François Partant²⁴, *La ligne d'horizon*, de l'économiste Serge Latouche, ou du politiste Gilbert Rist, des journaux *La Décroissance* ou de *l'Ecologiste*. Un réseau international réuni autour d'un manifeste a été créé : le Réseau des Objecteurs de Croissance pour l'Après-Développement (www.apres-developpement.org). Tous se réclament de l'héritage de Nicholas Georgescu-Roegen.

A côté de cet ensemble hétéroclite rassemblant chercheurs et militants, d'autres chercheurs prennent position, soit en prônant comme Jean-Marie Harribey une décroissance sélective (Attac 2004), soit comme Christian Comeliau en récusant à la fois la croissance comme critère unique du progrès social et la décroissance de l'économie globale (Comeliau 2006).

La critique du développement durable

Courtisé au point d'être devenu incontournable et fortement critiqué, le concept du développement durable pâtit à la fois des espoirs qu'il suscite et des détournements dont il fait l'objet. D'une part, les entreprises interprètent le développement durable dans le sens d'une simple éco-efficience, ce qui est beaucoup plus simple pour elles. D'autre part, le développement durable est souvent ramené à une question de responsabilité sociale des entreprises alors que l'essentiel n'est pas forcément là. Mais par là, gouvernements et collectivités territoriales se défaussent sur les entreprises de leurs propres responsabilités (Godard 2005). En outre, le développement durable est devenu un argument de vente et ce sont « *ceux qui sont à l'origine des pollutions et du pillage que l'on vit au quotidien qui viennent expliquer qu'il faut faire du développement durable.* » (Testart 2005 : 56). Le développement durable devient dans ce cas, le support d'une attitude hypocrite basée et réduit à une simple reconnaissance du problème sans pour autant changer quoi que ce soit dans sa façon de vivre et de produire. De ce point de vue, le constat est négatif : les modes de consommation et de production jugés « non soutenables » n'ont pas fondamentalement évolué ou ont même dérapé davantage encore (Godard 2005 : 19).

Mais pour les tenants de la décroissance, ce n'est pas seulement une imposture pratique, c'est aussi une imposture conceptuelle. Le terme de développement n'est rien d'autre que le synonyme d'expressions

²³ « En tant que telle, la décroissance ne constitue pas vraiment une alternative concrète, mais c'est bien plutôt la matrice autorisant un foisonnement d'alternatives. Il s'agit donc d'une proposition nécessaire pour rouvrir les espaces de l'inventivité et de la créativité bloqués par le totalitarisme économiciste, développementiste et progressiste » (Latouche 2004).

²⁴ Auteur en particulier de Partant, F. (1982). *La fin du développement*. Paris, La Découverte. Site de l'association : www.lalignedhorizon.org.

liées à la croissance économique (industrialisation, modernisation,...) et donc le développement durable n'est rien d'autre qu'une croissance infinie, qu'un processus sans fin de modernisation du monde (Pretes 1997 : 1421), (Latouche 2004 : 28-29). Pour Castoriadis, l'idée d'infini, associé au développement et à la croissance est un imaginaire social (donc distinct à la fois de la réalité et de la rationalité) propre à la société occidentale et pas nécessairement partagé par les autres sociétés (Castoriadis 1975) même si l'intériorisation du regard de l'autre génère un processus d'autocolonisation de l'imaginaire, « *les sociétés non occidentales sont prises alors dans la dynamique infernale de l'occidentalisation* » (Latouche 2005 : 58). Si le développement durable n'est rien d'autre qu'une croissance qui organise la domination occidentale sur le reste du monde, la seule solution est alors de se désintoxiquer de la croissance, donc d'en finir définitivement avec le développement, le plus difficile étant de *décoloniser l'imaginaire* selon l'expression de Serge Latouche (Latouche 2005).

Les fondements théoriques de la décroissance

L'un des pères de la décroissance est l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen, référence culte pour les tenants de la décroissance. Appliquant à l'économie les principes de la thermodynamique, il en déduit que les activités économiques sont réalisées dans un monde limité physiquement par la loi de l'entropie (irréversibilité des dégradations de l'énergie) : « *chaque action, de l'homme ou d'un organisme, voire tout processus dans la nature, ne peut aboutir qu'à un déficit pour le système total.* » (Georgescu-Roegen 1995 : 86). L'auteur distingue deux types d'énergie : l'énergie utilisable ou libre et l'énergie liée, qui n'est pas utilisable. L'énergie libre provient de deux sources : « *le stock d'énergie libre des dépôts minéraux dans les entrailles de la Terre. La seconde est un flux, le flux du rayonnement solaire intercepté par la Terre.* » (Georgescu-Roegen 1995 : 64). Le rayonnement solaire, source qui devrait durer au moins 5 milliards d'année, est le facteur premier de la vie sur Terre mais n'est pas stockable. Par contre, le stock terrestre nous fournit les matériaux de basse entropie²⁵ qui nous servent à fabriquer les biens que l'on utilise. La mécanisation et le progrès technologique s'apparentent en réalité à un déplacement de la source solaire vers la source terrestre et augmentent la dépendance de l'homme à l'égard de la source de matière-énergie la plus rare et en quantité limitée.

Si l'on considère que la production dépend de la quantité de travail, du stock de capital et des ressources naturelles disponibles, dès lors qu'on admet que la substituabilité entre les quantités de travail, de stock de capital ou des ressources naturelles est impossible²⁶, en situation de ressources naturelles limitées, la production ne peut que décroître au fur et à mesure que les ressources naturelles diminuent.

Ilya Prigogine oppose à Georgescu-Roegen que la terre n'est pas un système clos puisqu'elle reçoit des flux d'énergie en provenance de l'univers et du soleil. Il faut dire qu'ils n'ont pas la même définition d'un système clos. Georgescu-Roegen distingue les systèmes isolés qui n'échangent ni énergie ni matière, les systèmes clos qui échangent de l'énergie mais pas de matière et les systèmes ouverts qui échangent et énergie et matière (Georgescu-Roegen 1995 : 154-157). La Terre est donc bien un système clos qui ne reçoit que de l'énergie. Et comme il est impossible de créer de la matière à partir de la seule énergie en application de la loi d'Einstein $E=mc^2$, mais qu'au contraire, des quantités colossales de matière sont continuellement converties en énergie, il faut bien convenir que la Terre présente des limites physiques indépassables. Ce qui accentue le problème, c'est que l'homme est quasiment la seule espèce à utiliser des instruments exo-somatiques (produits par l'homme mais

²⁵ D'un point de vue physique, le processus économique absorbe continuellement de la matière-énergie pour la rejeter. Ce qui est absorbé, c'est de la matière-énergie de *basse entropie* (ressources naturelles de valeur) et elle ressort en état de *haute entropie* (déchets sans valeur ou de faible valeur).

²⁶ En prenant l'exemple de la construction d'un bâtiment, comment remplacer des briques par plus de travail ou par plus de bétonneuses?

n'appartenant pas à son corps) qui sont consommateurs en source de basse entropie et dont il est désormais dépendant.

Il existe peu de solutions face à ce constat. Le recyclage complet est un mirage selon Georgescu-Roegen car il demanderait non seulement de l'énergie mais un temps pratiquement infini. Et le progrès technologique n'est pas une solution permettant d'utiliser systématiquement moins de matières et d'énergie et même les innovations qui apportent une économie nette de basse entropie ne compensent généralement pas ce qui est induit par l'augmentation nette de la population et du nombre de personnes adoptant un mode de vie dépensier.

En fait, il n'est pas possible d'inverser le cours de l'entropie, nous ne pouvons que « *prévenir le gaspillage inutile de ressources et la détérioration inutile de l'environnement* » en acceptant une réduction de notre confort exosomatique (Georgescu-Roegen 1995 : 104). Ceci suppose la mise en place d'une éthique nouvelle : « *le seul moyen de protéger les générations à venir à tout le moins de la consommation excessive des ressources pendant l'abondance actuelle, c'est de nous rééduquer de façon à ressentir quelque sympathie pour les êtres humains futurs de la même façon que nous nous sommes intéressés au bien-être de nos voisins contemporains* » (Georgescu-Roegen 1995 : 129). Ces valeurs éthiques doivent se traduire par des prix, une production, une distribution et même une juste répartition des effets de la pollution (Georgescu-Roegen 1995 : 165) et sont du ressort de la décision politique, car pour Nicholas Georgescu-Roegen, les mécanismes du marché ne permettent pas d'éviter les crises écologiques pas plus que de répartir les ressources de façon optimale entre les générations, « *même si nous nous efforcions de fixer les prix « justes »* » (Georgescu-Roegen 1995 : 129).

Les principales propositions des objecteurs de croissance

Suite au constat formulé par Georgescu-Roegen, les objecteurs de croissance proposent différentes mesures dont les principales sont :

- **La simplicité volontaire et la frugalité** : la simplicité volontaire est un état d'esprit qui convie à apprécier, à savourer, à rechercher la qualité plutôt que la quantité. Il s'agit de refuser d'entrer dans le jeu d'une consommation aveugle, de s'interroger sur ses besoins afin d'adopter un mode de vie frugal (Mongeau 2003 : 114). Cette simplicité volontaire doit concerner avant tout les biens coûteux en matières premières et/ou inutiles (publicité, armes de guerre, ...) qu'il est possible de remplacer par des biens qui le sont moins comme des biens relationnels (services à la personne, services culturels et artistiques,...) : quand il est question de décroissance, il s'agit d'une décroissance en quantité physique de matière et pas forcément en valeur. Cela suppose une évolution profonde du fonctionnement des sociétés vers plus de convivialité.
- **La relocalisation de l'économie** : la relocalisation de l'économie passe par une préférence pour les petites structures agricoles ou commerciales, le renoncement à la monoculture industrielle qui détruit les sols, la réhabilitation des métiers qui répondent à des besoins locaux (Rabhi 2003 : 110). Cette relocalisation ne doit pas se comprendre de manière rigide par une suppression totale du commerce international mais par sa limitation en instaurant de fortes écotaxes sur les transports permettant d'intégrer les coûts sociaux et environnementaux dans leurs prix. Car certains aliments ou objets ne peuvent être produits que dans certaines régions. Dans la mesure du possible, il faut remplacer les importations par des productions locales. En définitive, il s'agit de déterminer quelle est la meilleure échelle pour chaque production : mondiale continentale, nationale, régionale, locale (Hoogendijk 2003 : 101). Cette relocalisation concerne aussi la consommation et présente des conséquences positives : alimentation locale plus fraîche et plus nutritive, diminution des intermédiaires du producteur au consommateur. Une monnaie locale (SEL) « *encourage une production locale et répond aux besoins locaux.*

[...] *Il réduit les importations, le gaspillage et la pollution liée aux transports* »²⁷. Pour Serge Latouche, cette relocalisation ne doit pas être envisagée comme un tiers secteur mais associant l'Etat et le marché, à l'image de l'économie solidaire selon la définition que nous avons retenue (Latouche 2004 : 110).

La décroissance sélective

Jean-Marie Harribey réfute les arguments des tenants de la décroissance en utilisant plusieurs arguments. Le premier, c'est qu'il y a une certaine naïveté à n'envisager les cultures traditionnelles que d'un point de vue positif alors qu'elles peuvent aussi couvrir des rapports de domination. Il n'est pas possible d'évacuer dans son ensemble toute la philosophie des lumières et l'universalité des droits humains dans le rejet de la domination occidentale. La lutte contre les rapports de domination relève d'un projet politique d'émancipation sur lequel va se construire un nouvel imaginaire qui ne sera pas forcément celui de *la pensée occidentale*. Le second argument avancé par Jean-Marie Harribey, c'est que pour Serge Latouche, le développement est vicié de manière congénitale, ce qui oblige à s'en débarrasser et rejeter toute l'économie alors qu'il y a bien une universalité de la chose économique en tant que production des conditions matérielles de l'existence. C'est une catégorie anthropologique inhérente à la vie humaine et par conséquent une autre économie que l'économie capitaliste est possible. Le troisième argument, c'est qu'il n'est pas possible d'envisager un même traitement pour tous les habitants de la Terre, alors que les besoins essentiels de nombreuses personnes ne sont pas satisfaits. Même s'il est vrai que nous renvoyons aux pays pauvres une image de la pauvreté qui ne correspond pas à ce qu'ils ressentent, on ne peut pas nier les besoins en eau potable ou en éducation de milliards d'être humains.

A partir de là, Jean-Marie Harribey propose de réorienter le développement autour de : « 1) *la priorité donnée aux besoins essentiels et au respect des droits universels indivisibles* 2) *l'évolution vers une décélération progressive et raisonnée de la croissance matérielle, sous conditions sociales précises, comme première étape vers la décroissance de toutes les formes de production dévastatrices et prédatrices* 3) *une nouvelle conception de la richesse réhabilitant la valeur d'usage en lieu et place de la marchandisation capitaliste*. » (Attac 2004 : 205-206). Il propose donc une décroissance sélective selon les types de production et selon les types de pays²⁸. « *Il faut distinguer les productions nuisibles, prédatrices, dévastatrices, et les productions qui répondent à des besoins sociaux*. » Cela passe par l'éducation à l'économie afin d'éviter le gaspillage et la diminution des prélèvements sur les ressources naturelles avant. Nous retrouvons bien là les conclusions et le programme de Goergescu-Roegen.

Christian Comelieu arrive à des conclusions moins nettes. S'il critique la croissance comme « *traduction incontournable de la volonté générale de progrès social* » et s'interroge sur la possibilité « *d'un monde en progrès social permanent, mais sans croissance ou avec décroissance de son produit global* » (Comelieu 2006 : 31), il aboutit à la conclusion que la croissance est une condition nécessaire mais pas suffisante du développement. Elle reste donc un objectif indispensable dans les pays pauvres même si ces pays devront « *s'orienter progressivement vers une réduction de l'importance et du rythme de cette croissance générale* » (p. 245) alors que dans les pays riches, il convient « *d'en réduire les coûts, et de concevoir d'autres formes de progrès social moins consommatrice de ressources* » (p.

²⁷ Alain Bertrand cité chez (Latouche 2005 : 140)

²⁸ Cette position pour une décroissance sélective « favorisant » le Sud n'est pas partagée par tous. Ainsi, pour Ghazi Hidouci, ancien ministre algérien des Finances, la décroissance au Nord pour que le Sud puisse croître n'a pas de sens : « *c'est absurde, rien n'excuse les dégâts écologiques qui ont eu lieu dans le Sud et ils ne doivent pas être continués. Pour moi, le Sahara ou la zone steppique sont beaucoup plus fragiles que l'île-de-France. [...] Ce qui doit décroître au Nord et au Sud, c'est le gaspillage des ressources... le gaspillage coûte encore plus cher aux pays du Sud qu'au pays du Nord.* » (Hidouci 2005 : 81).

252). Il propose donc une croissance économique encadrée relativement proche de ce que Dominique Bourg désigne par développement durable : pour lui, le développement durable suppose la décroissance des flux de matières premières et d'énergie au Nord et il préconise de recourir à une meilleure gestion ainsi qu'à l'écologie industrielle (qui s'inspire du fonctionnement cyclique des écosystèmes naturels) pour réduire au maximum la consommation d'énergie et de matières et la production de déchets (Bourg 2002 : 247).

Finalement, bien que Christian Comelieu présente de manière complète les travaux de Georgescu-Roegen, il n'en tire pas toutes les conséquences logiques. Alors que dans le chapitre consacré à Georgescu-Roegen, il reconnaît que la réponse technologique n'est pas réaliste, il propose malgré tout en conclusion de son ouvrage, le progrès technologique comme l'un des deux instruments à favoriser (p. 301).

En définitive, à partir du moment où Serge Latouche reconnaît qu'il existe des problèmes dans les pays du Sud et qu'il s'agit bien de les résoudre²⁹, les positions des uns et des autres (notamment celles de Jean-Marie Harribey et de Serge Latouche) ne sont pas si éloignées et présentent finalement bien des points communs.

S'agit-il simplement d'une guerre des mots ? Il faut bien avouer que l'opposition ne porte pas sur la totalité de ce que recouvre l'expression « *développement durable* ». La stratégie, dévoilée par Paul Ariès, passe bien par la construction d'un nouveau mythe : « *on ne peut combattre des mythes qu'avec d'autres mythes opposant des fictions humanisantes à celles déshumanisantes* » (Ariès 2003 : 129). Il est vrai que les tenants de la décroissance refusent catégoriquement l'expression « développement durable ». Dans l'expression développement durable³⁰, ce n'est pas le soutenable qui pose problème, c'est le mot développement qui est un mot poison, un mot toxique (Latouche 2004 : 29-30).

Le commerce équitable par rapport à la décroissance

Les positions des objecteurs de croissance semblent s'opposer au commerce équitable sur plusieurs points. D'une part le refus du développement des objecteurs de croissance, alors que le développement reste l'objectif que se fixent les organisations de commerce équitable. D'autre part, la relocalisation de l'économie, mot d'ordre des décroissants constitue bien un projet en opposition directe avec le commerce international et le commerce équitable tel qu'il est défini actuellement. C'est que les limites énergétiques terrestres et notamment en termes de pétrole obligent à réduire les transports, et en particulier les transports aériens internationaux qui jouissent d'une position favorable du point de vue des taxes (leurs émissions de gaz à effet de serre ne sont pas comptabilisés dans le cadre du protocole de Kyoto, ils ne sont pas soumis à la TVA et le kérosène n'est pas taxé).

Malgré tout, le commerce équitable semble bénéficier d'une image favorable chez les objecteurs de croissance, notamment grâce au lien qu'il permet entre producteur et consommateur : « *C'est en pensant que nous faisons société avec nos partenaires et que leurs problèmes sont les nôtres, mais aussi que les nôtres sont les leurs que l'on doit rechercher le juste rapport d'échange... La réflexion sur la justice dans l'échange, même si elle ne fournit pas une solution clef en main, n'en doit pas moins constituer un guide pour l'action* » (Latouche 2005). Le commerce équitable est même présenté par

²⁹ « Attribuer à ceux qui portent cette proposition le projet d'une « décroissance aveugle », c'est-à-dire d'une croissance négative sans remise en question du système, et les soupçonner, comme le font certains « alteréconomistes », de vouloir interdire aux pays du Sud de résoudre leurs problèmes, participe de la surdité, sinon de la mauvaise foi » (Latouche 2004).

³⁰ « Pour ma part, j'ai cessé de parler de développement durable. En remplacement, j'ai proposé « épanouissement équitable ». Épanouissement parce que l'enjeu est l'amélioration de la vie des gens et non la croissance ; équitable parce que si la décroissance est à l'ordre du jour pour ceux des pays développés, elle ne l'est pas pour ceux au Sud qui sont dans une situation désastreuse » (Testart 2005 : 56)

Mongeau comme l'un des exemples permettant d'illustrer la vivacité de la tendance de la simplicité volontaire, à côté des SEL et de l'agriculture soutenue par la communauté (Mongeau 2003 : 116).

Serge Latouche critique le choix de passer par la grande distribution : « *Réussir à imposer les produits du commerce équitable dans les rayons d'un supermarché n'est pas un objectif en soi. [...] Il est plus important de s'assurer du caractère équitable de la totalité de la filière, depuis le transport jusqu'à la commercialisation, ce qui exclut d'emblée le supermarché et élargit le tissu porteur.* » Il reconnaît néanmoins qu'« *acheter du café labellisé Max Havelaar ou Transfair plutôt qu'une marque du grand commerce ordinaire est un acte citoyen* ». Le problème, c'est que le consommateur n'a guère le choix : où est la voiture équitable, le frigidaire éthique, la machine à laver solidaire demande-t-il ?

Il n'en demeure pas moins que la décroissance questionne de manière pertinente le commerce équitable dans sa conception actuelle : même s'il convient que cela ne peut se faire du jour au lendemain et de façon rigide, pour Serge Latouche, le grand défi du commerce équitable serait « *de viser à sa propre destruction, en contribuant à reconstruire les socialités éclatées du Sud et la reconversion des cultures spéculatives livrées au commerce mondial vers des cultures vivrières. Ou encore, inciter l'artisanat à répondre aux besoins d'une clientèle de proximité plutôt que « d'exporter des colifichets pour occidentaux en mal d'exotisme* » » (Latouche 2005 : 142-146).

Il faut donc bien repenser le commerce équitable en adoptant une vision moins étroite et réfléchir comment les acteurs impliqués dans le commerce équitable pourraient participer à la relocalisation de l'économie. Cela suppose d'étendre le champ géographique du commerce équitable et de ne plus le limiter aux relations Nord Sud même si dans la plupart des cas, les producteurs et salariés bénéficient au Nord d'un niveau de protection sociale au moins aussi élevé que celui préconisé par le commerce équitable.

La solution passe alors par l'établissement de liens entre les acteurs du commerce équitable et les initiatives existantes au Sud et au Nord obéissant aux mêmes principes : « *logique de partenariat et de solidarité sur la chaîne allant du producteur au consommateur, transparence de l'information, conditions de travail et salaire permettant de vivre dignement.* » (Alliance pour un monde responsable 2003).

Les expériences de commerce équitable se développent au Sud (LRD 2006) :

- Depuis 1999, les paysans mexicains à l'origine du commerce équitable tentent d'étendre le concept au niveau national. La transformation se fait sur place, ce qui permet d'accroître les revenus au niveau local puisque c'est sur la torréfaction que la marge est la plus importante. Il est distribué aujourd'hui dans 85 points de vente pour 45 tonnes vendues en 2005. Et depuis 2004, Comercio Justo Mexico, l'organisation de commerce équitable pour le marché national fait partie de FLO.
- Au Pérou, environ 200 producteurs se sont réunis au sein d'un réseau avec pour objectif de vendre directement au consommateur en se passant le plus possible d'intermédiaires.
- Au Brésil et en Uruguay ont lieu des expériences de certification participative : producteurs et consommateurs fixent ensemble les critères à remplir pour qu'un produit soit équitable et contrôlent ensemble s'ils sont respectés.

On peut rapprocher ces expériences des contrats directs entre agriculteur et consommateurs existant en Amérique du Nord sous l'expression d'Agriculture soutenue par la communauté ou en France dans le système proposé par l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP : <http://alliancepec.free.fr>) qui est complètement cohérent du point de vue des valeurs avec le commerce équitable : « *par leur volonté d'être une réponse à des besoins sociaux et environnementaux, de préserver une agriculture paysanne socialement équitable et écologiquement saine, les AMAP*

s'inscrivent donc dans ce courant de l'économie solidaire. On y retrouve d'ailleurs de façon intéressante les trois dimensions de l'échange développées par Karl Polanyi dans son analyse des systèmes économiques : l'échange marchand, la redistribution et la réciprocité (c'est à dire le système de don) » (Mundler 2006).

Les critiques apportées par les tenants de la décroissance font naître des réflexions sur la redéfinition du champ d'exercice du commerce équitable. En définitive, « *le commerce équitable tel qu'il est envisagé actuellement n'est qu'une étape vers une autre manière de considérer globalement le commerce, fût-il international, et le rôle qu'il a à jouer dans les processus de développement...* » (De_Sousa_Santos, Schéou et al. 2006).

Face à l'échec du commerce équitable et du développement durable pour modifier en profondeur nos modes de production et de consommation, le mouvement de la décroissance nous interpelle et nous questionne sur la nécessité d'adopter une vision différente de notre rapport existentiel au monde et aux hommes et pointe la contradiction de l'homme qui veut apporter des solutions techniques et technologiques quand c'est justement la source de nos problèmes. Si l'on souhaite traiter non pas les symptômes mais les causes, nous devons nécessairement nous situer au plan de l'éthique. C'est ce que proposait Nicholas Georgescu-Roegen : parvenir à une « *nouvelle vision des rapports entre l'ensemble des êtres vivants-dont nous faisons partie avec notre technique- et le grand « bio », la biosphère.* » (Grinevald 2003 : 44) ou Robinson : « *ce qui est nécessaire, c'est une nouvelle éthique, un nouvel ensemble de valeurs, et une nouvelle façon de se relier au monde naturel.* »³¹.

Revenir à l'éthique, c'est revenir à l'essentiel : la réponse est bien éthique, car l'éthique, c'est ce qui conditionne tout le reste. Il s'agit de « *retrouver une plus grande cohérence individuelle et donc retrouver un peu du sens unitaire du monde.* »³² La réponse réside collectivement et individuellement en chacun de nous.

Bibliographie

- Alliance pour un monde responsable, p. e. s. (2003). Vers un nouveau paradigme pour le commerce équitable. Commerce équitable - propositions pour des échanges solidaires au service du développement durable. P. Johnson. Paris, Charles Léopold Mayer: 81-83.
- Alliance pour un monde responsable, p. e. s. (2003). Propositions pour le commerce équitable. Commerce équitable - propositions pour des échanges solidaires au service du développement durable. P. Johnson. Paris, Charles Léopold Mayer: 119-130.
- Amin, S. (1973). Le développement inégal. Paris, Les éditions de minuit.
- Ariès, P. (2003). La décroissance est-elle soluble dans la modernité ? Objectif décroissance Vers une société harmonieuse. Silence. Lyon, Parangon: 123-134.
- Aristote (1965). Ethique de Nicomaque. Paris, Flammarion.
- Attac, Ed. (2004). le développement a-t-il un avenir ? Paris, Mille et une nuits.
- Baranzini, L. (2005). Le commerce équitable vu par le consommateur suisse. Genève, IUED.
- Berque, A. (1996). Etre humains sur la Terre. Paris, Gallimard.
- Bourg, D. (2002). Les fondements du développement durable : la limite et les fins. Les nouveaux utopistes du développement durable. A.-M. Ducroux. Paris, Autrement: 244-249.
- Browne, A. W., P. J. C. Harris, et al. (2000). "Organic production and ethical trade: definition, practice and links." Food Policy(25): 69-89.

³¹ Traduction libre par nos soins (Robinson 2004 : 376)

³² (Schéou 2006)

- Cary, P. (2004). Le commerce équitable - quelles théories pour quelles pratiques ? Paris, L'Harmattan.
- Castoriadis, C. (1975). L'institution imaginaire de la société. Paris, Le Seuil.
- Comeliau, C. (2006). La croissance ou le progrès ? Paris, Le Seuil.
- Daly, H. (1996). Beyond Growth. Boston, Beacon Press.
- De_Sousa_Santos, F., B. Schéou, et al. (2006). Commerce équitable - situation actuelle et défis pour l'avenir.
- Dubreuil, L. (2003). Thème, concept, notion, www.fabula.org.
- Eme, B., J.-L. Laville, et al. (2001). Economie solidaire : illusion ou voie d'avenir. Arles, Attac.
- Emmanuel, A. (1969). L'échange inégal, Essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux. Paris, Maspero.
- Ferran, F. d. and K. G. Grunert (2005). "French fair trade coffee buyers' purchasing motives: An exploratory study using means-end chains analysis." Food Quality and Preference.
- Ferran, F. d. (2006). Comparaison de trois techniques de collecte des chaînages cognitifs dans le cadre du choix d'un produit socialement désirable: le café issu du commerce équitable, Centre d'études et de recherche sur les organisations et la gestion.
- Flipo, F. (2005). "La décroissance: une utopie au présent." Mouvements(41): 36-42.
- Friser, A. (2006). La protection de l'environnement n'est-elle qu'un alibi du commerce équitable ? Oeconomia Humana. **4**: 31-32.
- Gendron, C. and J.-P. Réveret (2000). "Le développement durable." Économie et Sociétés F(37): 111-124.
- Gendron, C. (2004). Le commerce équitable : un nouveau mouvement social économique au coeur d'une autre mondialisation. Altermondialisation, économie et coopération internationale. L. Favreau, G. Larose and A. S. Fall. Paris, Khartala: 158-183.
- Georgescu-Roegen, N. (1995). La décroissance Entropie-écologie-économie. Paris, Sang de la Terre.
- Godard, O. (2005). "Le développement durable, une chimère, une mystification?" Mouvements(41): 14-23.
- Grinevald, J. (2003). Georgescu-Roegen, bioéconomie et biosphère. Objectif décroissance Vers une société harmonieuse. Silence. Lyon, Parangon: 44-57.
- Grinevald, J. (2006). Nicholas Georgescu-Roegen, dissident de l'Occident et visionnaire de la décroissance. La Revue Durable: 8-13.
- Guibert, B. and J.-M. Harribey (2005). "L'écologie contre l'économie?" Mouvements(41): 24-35.
- Gutés, M. C. (1996). "The concept of weak sustainability." Ecological Economics(17): 147-156.
- Gutman, J. (1982). "A means-end chain model based on consumer categorization processes." Journal of marketing **46**: 60-72.
- Harding, R. (2006). "Ecologically sustainable development: origins, implementation and challenges." Desalination(187): 229-239.
- Hidouci, G. (2005). "Le développement durable: un outil pour le Sud." Mouvements(41): 76-81.
- Hoogendijk, W. (2003). Calmer l'économie. Objectif décroissance Vers une société harmonieuse. Silence. Lyon, Parangon: 96-103.
- Jonas, H. (1995). Le principe responsabilité. Paris, Flammarion.
- Latouche, S. (2004). Survivre au développement. Paris, Mille et une nuits.
- Latouche, S. (2004). Et la décroissance sauvera le Sud... Le Monde Diplomatique. Paris: 18-19.

- Latouche, S. (2005). Décoloniser l'imaginaire. Lyon, Parangon.
- Laville, J.-L., Ed. (1994). L'économie solidaire. Une perspective internationale. Sociologie économique. Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L. (1999). L'économie sociale et solidaire en Europe. Arles, Impatiences démocratiques éditeur.
- Lecomte, T. (2004). Le commerce équitable. Paris, Eyrolles.
- Le Velly, R. (2004). Des échanges marchands contre et dans le marché. Congrès national de l'association française de sociologie, Villetaneuse, CRISES.
- Le Velly, R. (2004). Sociologie du marché. Le commerce équitable : des échanges marchands contre le marché et dans le marché. Sociologie. Nantes, Université de Nantes: 328.
- LRD (2006). Au Pérou et au Mexique, la consommation équitable débarque sur les marchés locaux. La Revue Durable: 36-37.
- LRD (2006). L'association pour le maintien d'une agriculture paysanne passe la vitesse supérieure. La Revue Durable: 54-56.
- Mauss, M. (2004). Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. Sociologie et anthropologie. Paris, PUF: 544.
- Mebratu, D. (1998). "Sustainability and sustainable development: historical and conceptual review." Environmental Impact Asses(18): 493-520.
- Mongeau, S. (2003). Vers une simplicité volontaire. Objectif décroissance Vers une société harmonieuse. Silence. Lyon, Parangon: 112-116.
- Mundler, P., M.-A. Angelucci, et al. (2006). **Fonctionnement et reproductibilité des AMAP en Rhône-Alpes**. Lyon, Alliance PEC Rhône-Alpes.
- Otero, A. I. (2006). Commerce équitable et économie solidaire: quelle convergence ? Oeconomia Humana. **4**: 19-23.
- Partant, F. (1982). La fin du développement. Paris, La Découverte.
- Pedregal, V. D. (2006). "Le commerce équitable, un des maillons du développement durable ?" Développement Durable et Territoires.
- Perroux, F. (1961). L'économie du 20e siècle. Paris, PUF.
- Pezzey, J. (1989). Economic Analysis of Sustainable Growth and Sustainable Development. Washington, World Bank.
- Polanyi, K. (1983). La grande transformation. Paris, Gallimard.
- Poncelet, M. (2005). Un commerce équitable et durable entre marché et solidarité : diagnostic et perspectives. Bruxelles, Politique scientifique fédérale.
- Pretes, M. (1997). "Development and Infinity." World Development **25**(9): 1421-1430.
- Rabhi, P. (2003). Pour une société heureuse. Objectif décroissance Vers une société harmonieuse. Silence. Lyon, Parangon: 107-111.
- Renard, M.-C. (2003). "Fair trade: quality, markets and conventions." Journal of Rural Studies(19): 87-96.
- Robinson, J. (2004). "Squaring the circle? Some thoughts on the idea of sustainable development." Ecological Economics(48): 369-384.
- Schéou, B. (2005). Ethique et Tourisme. Paris, Conseil National du Tourisme.
- Schéou, B. (2006). De l'écotourisme à l'éthique : retrouver le sens unitaire du monde. L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires. C. Gagnon and S. Gagnon. Québec, Presses de l'Université du Québec: 393-407.
- Silence, Ed. (2003). Objectif décroissance. Lyon, Parangon.
- Solow, R. (1974). "Intergenerational equity and exhaustible resources." Review of Economic Studies **41**: 29-45.

- Stiglitz, J. (1974). "Growth with exhaustible natural resources : efficient and optimal growth path." Review of Economic Studies **41**: 123-137.
- Testart, J. (2005). "Epanouissement équitable et démocratie technique." Mouvements(41): 53-56.
- Turner, R. K. (1993). Sustainability:principles and practice. Sustainable Environmental Economics and Management. R. K. Turner. Londres, Belhaven Press: 3-36.
- Yilmaz, M. (2005). Le commerce équitable. Genève, UNRISD. **20**: 20.
- Zaccai, E. (2002). Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet. Bruxelles, Peter Lang.

Annexe 1 : Critères de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable (source : www.commerceequitable.org/, juin 2006)

Engagements impératifs

1. Dans une approche solidaire du commerce équitable, travailler d'abord avec les producteurs parmi les plus défavorisés, dans le cadre d'un développement durable.
2. Refuser systématiquement une quelconque forme d'esclavage ou de travail forcé, y compris l'exploitation des enfants.
3. Contractualiser entre les différents partenaires des garanties portant sur :
 - Le prix du produit qui permet une juste rémunération des acteurs économiques. Celle-ci prend en compte leurs besoins et ceux de leurs familles, notamment en termes de formation, de santé, de protection sociale...
 - La qualité des produits,
 - Le versement d'un acompte, lorsque les organisations de producteurs n'ont pas le fonds de roulement nécessaire pour acheter la matière première, ou pour vivre tout simplement entre la commande et le règlement final.
 - Le délai de livraison.
4. Privilégier des relations commerciales durables avec les producteurs. Pour eux, c'est la durée qui assure l'avenir.
5. Assurer la transparence dans le fonctionnement des différents partenaires, qui passe par une information réciproque à chaque étape sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, les processus de production et de distribution, les prix, les marges...
6. Accepter le contrôle sur le respect de ces principes, à chaque étape du processus.

Critères de progrès

1. Une organisation participative respectueuse de la liberté d'expression et de l'avis de chacun. Cela peut se traduire dans un groupe par une prise de décision démocratique, ou dans une entreprise, par la négociation entre patronat et syndicats...
2. Le respect de chacun, sans discrimination aucune.
3. L'élimination du travail des enfants en utilisant les moyens les plus adaptés dans l'intérêt de l'enfant. Le travail des enfants ne peut être toléré que dans une période transitoire, en vue d'une scolarisation ou d'une formation. Souvent, l'arrêt immédiat du travail des enfants générerait des conséquences plus préjudiciables encore aux enfants et à leur famille.
4. La valorisation des potentiels locaux des producteurs: utilisation d'une matière première ou d'un savoir-faire locaux.
5. Une production et une distribution favorisant une utilisation raisonnée des matières premières et des sources d'énergie, ainsi que leur renouvellement.
6. Le circuit le plus court et le plus simple possible entre producteurs et consommateurs.

7. L'encouragement des producteurs à l'autonomie, en privilégiant la diversification des débouchés, notamment sur le marché local. L'activité économique doit être rentable en elle-même, et donc parfaitement distincte d'autres formes de financements.
8. Un engagement des acteurs envers leur environnement socio-économique. Par exemple, les bénéfices réalisés sont réinvestis dans l'entreprise et/ou dans des programmes de développement à caractère collectif, économique, écologique ou social, y compris la formation.
9. Une information qui permet :
 - au consommateur d'effectuer un achat fondé et responsable,
 - à l'acte d'achat de relier le producteur au consommateur. Le commerce équitable ne s'établit pas seulement à travers une relation économique, mais favorise des échanges culturels et sociaux avec les producteurs, ou tout au moins avec les pays auxquels ils appartiennent.

Annexe 2 : Standards IFAT pour les organisations de commerce équitable (source : www.ifat.org, juin 2006 pour la version anglaise, traduction libre)

1. Création d'opportunités pour les producteurs économiquement désavantagés

La réduction de la pauvreté au moyen du commerce constitue un objectif essentiel de l'organisation. L'organisation soutient des « producteurs économiquement désavantagés », ce qui inclut des entrepreneurs, des entreprises familiales, des associations et des coopératives. L'organisation s'engage à développer un plan d'action qui permette aux producteurs de gagner en sécurité matérielle, économique et financière et de renforcer leurs capacités à défendre leurs intérêts.

2. Transparence et responsabilité

L'organisation est transparente dans sa gestion et ses relations commerciales et elle traite loyalement et respectueusement avec ses partenaires commerciaux. Elle doit pouvoir rendre compte à tous ses partenaires tout en respectant la sensibilité et la confidentialité des informations fournies. L'organisation doit mettre en place les moyens appropriés pour impliquer les producteurs/travailleurs dans les processus de décision. Elle doit apporter une attention spéciale à la diffusion d'informations pertinentes à tous ses partenaires commerciaux. La communication est bonne à tous les niveaux de la filière.

3. Renforcement des compétences

L'organisation cherche à développer les compétences des producteurs. L'organisation fournit une assistance spécifique aux producteurs et s'engage à assurer la continuité des relations commerciales avec ses partenaires de la filière durant une période donnée convenue. L'organisation s'engage à appuyer les producteurs et leurs organisations (tant exportatrices qu'importatrices) en vue de renforcer leurs compétences en gestion et leur accès aux marchés internationaux, régionaux et /ou locaux, via les filières équitables ou conventionnelles. L'organisation développe les compétences de ses propres employés.

4. Promotion du commerce équitable

L'organisations promeut le commerce équitable et milite avec les autres partenaires pour plus de justice dans les échanges internationaux au moyen du commerce équitable. Elle défend les objectifs et les activités du commerce équitable selon son activité. Elle reconnaît l'importance des consommateurs pour le développement et l'efficacité du mouvement. Les consommateurs reçoivent de l'information sur l'organisation, les produits et la façon dont ils sont fabriqués. Des techniques responsables de publicité et de vente sont employées. L'organisation veille à la qualité des produits et des emballages.

5. Paiement d'un prix équitable

Le prix équitable est celui qui résulte de l'accord de tous, obtenu par le dialogue et l'échange, qui apporte un revenu équitable au producteur tout en étant acceptable pour le marché. Quand des structures de fixation de prix équitables existent, ces derniers constituent un minimum.

Le salaire juste signifie le paiement d'une rémunération socialement acceptable (dans le contexte local), considérée par les producteurs eux-mêmes comme étant équitable et équivalent entre les femmes et les hommes. Les organisations de commerce équitable aident au besoin, les producteurs à renforcer leur compétence dans la définition des coûts et des prix de leurs produits afin qu'ils soient capables de fixer un prix équitable. Les acheteurs, les importateurs et les intermédiaires de commerce équitables assurent un paiement rapide des producteurs et de leurs partenaires et, aident autant que possible les producteurs par le versement d'acomptes (paiements anticipés). La production de produits à haute valeur ajoutée est encouragée.

6. L'égalité des sexes

L'organisation offre aux femmes et aux hommes des opportunités pour développer leurs compétences et promeut activement les candidatures féminines. Les femmes employés sont formées aux emplois de direction et encouragées à prendre des responsabilités. Les organisations travaillant directement avec des producteurs s'assurent que le travail des femmes est valorisé et récompensé correctement. Les femmes sont toujours payées pour leur participation au processus de production. L'organisation tient compte des besoins spécifiques en termes de salubrité et de sécurité des femmes enceintes et des mères qui allaitent. Les femmes participent aux décisions concernant l'utilisation des bénéfices de l'activité productrice. Les cultures et les traditions locales sont respectées et des mesures sont prises pour éviter la discrimination pour des motifs de religion, d'incapacité, de caste ou d'âge.

7. Les conditions de travail

L'organisation veille à ce que les producteurs travaillent dans un environnement sain et, lorsque la situation le permet, aient accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et aux soins médicaux essentiels. Les heures de travail sont en conformité avec la législation en vigueur et avec la convention de l'OIT. Régulièrement, l'organisation alerte les producteurs sur les questions de santé et de sécurité.

8. Le travail des enfants

L'organisation et ses membres respectent la convention de l'ONU sur les droits de l'enfance, comme la loi et les normes sociales locales, afin de s'assurer que la participation des enfants dans le processus de production des produits de commerce équitable (si elle existe) ne doit pas affecter leur bien-être, leur sécurité et leurs besoins éducatifs et ludiques. Les organisations travaillant directement avec les producteurs organisés de manière informelle rendent compte de l'implication des enfants dans la production.

9. La protection de l'environnement

L'organisation maximise l'utilisation de matières premières issues de ressources gérées de manière durable et achète localement lorsque cela est possible. Dans le cas des acheteurs ou des importateurs, la priorité est donnée à l'achat de produits faits à partir de matières premières issues de ressources gérées de manière durable lorsque celles-ci sont disponibles et à l'encouragement des fournisseurs à rechercher de tels matériaux. Des emballages à base de matériaux recyclés ou biodégradables sont employés et les marchandises sont expédiées par la mer autant que possible. L'organisation favorise les technologies qui respectent l'environnement, la réduction de la consommation d'énergie, et informe sur les risques environnementaux.

Version after the Quito AGM, May 2005

Annexe 3 : Standards génériques FLO pour les organisations de commerce équitable (source : www.maxhavelaarfrance.org, juin 2006)

Standards génériques	
Petits producteurs	Main d'œuvre salariée
1. Développement social	
1.1 Le commerce équitable ajoute un potentiel de développement	
1.2 Les membres sont des petits producteurs	
1.3 Démocratie, participation et transparence L'organisation doit être un instrument de développement social et économique des membres, et en particulier, les bénéfices liés au commerce équitable doivent revenir aux membres. L'organisation doit donc être structurée démocratiquement et administrée de manière transparente. Ainsi, les membres et le conseil d'administration doivent exercer un contrôle effectif sur la gestion de l'organisation, y compris en ce qui concerne les décisions sur le partage des bénéfices. De plus, aucune forme de discrimination ne doit être pratiquée, aussi bien en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres que la participation.	
1.4 Non-discrimination FLO se conforme à la Convention 111 de l'OIT qui met fin à la discrimination des travailleurs. La Convention rejette "toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession" (art. 1).	1.2. Non discrimination
4.1 Travail forcé et travail des enfants FLO se conforme aux Conventions 29, 105, 138 et 182 concernant le travail des enfants et le travail forcé. Il ne doit y avoir aucune forme de travail forcé ou obligatoire. Le travail forcé peut résulter de certaines formes d'endettement des travailleurs envers l'entreprise ou les intermédiaires. Les enfants peuvent travailler seulement si cette activité ne porte pas préjudice à leur éducation. Si des enfants travaillent, ils ne doivent pas effectuer de tâches qui soient particulièrement dangereuses pour eux en raison de leur âge.	1.3. Travail forcé et travail des enfants
4.2 Liberté syndicale et négociations collectives FLO se conforme aux Conventions 87 et 98 de l'OIT concernant la liberté d'association et les négociations collectives. Les travailleurs et les employeurs ont le droit d'adhérer à l'organisation de leur choix, ainsi que de constituer ce type d'organisation, d'établir et d'élaborer leurs statuts et règlements administratifs, d'élire librement leurs représentants, d'organiser leur gestion et leurs activités, et de formuler leur programme d'action. Les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tous les actes de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale.	1.4 Liberté syndicale et négociations collectives
4.3. Conditions de travail FLO se conforme aux Conventions 100 sur l'égalité de rémunération et 111 sur la discrimination, ainsi que la Convention 110 de l'OIT dans le cas de plantations. Tous les employés doivent travailler dans des conditions équitables d'emploi. L'organisation productrice doit payer des salaires conformes ou supérieurs : aux lois nationales et aux accords sur un salaire minimum, ou la moyenne régionale. FLO s'attend à ce que les exigences de progrès fassent partie de la négociation collective annuelle.	1.5 Conditions de travail
4.4 Santé et sécurité sur le lieu de travail FLO se conforme à la Convention 155 de l'OIT ayant pour objectif "de prévenir contre les accidents et les atteintes à la santé qui résultent du travail, sont liés au travail ou surviennent au cours du travail, en réduisant au minimum les causes des risques inhérents au milieu de travail."	1.6 Santé et sécurité sur le lieu de travail
2. Développement économique	
2.1. La prime du commerce équitable L'organisation a la capacité et s'engage à administrer la prime du commerce équitable de manière transparente pour les bénéficiaires et pour FLO. Les décisions sur l'utilisation de la prime sont prises de façon démocratiques par les membres.	2.1 La prime du commerce équitable Le prix payé pour des produits issus du commerce équitable comprend une prime. Cette prime doit être utilisée pour l'amélioration de la situation socio-économique des travailleurs, de leurs familles et de la communauté. Les travailleurs et la direction décident conjointement de l'utilisation de cette prime. Les procédures, rôles et responsabilités sont spécifiés dans un guide disponible à FLO. L'employeur doit s'engager et avoir la capacité à administrer la prime du commerce équitable, d'une manière qui soit transparente pour les travailleurs et pour FLO.
2.2 Capacité à exporter Les producteurs doivent avoir accès à des moyens logistiques, administratifs et techniques afin d'apporter un produit de qualité sur le marché	
2.3 Consolidation de la situation économique de l'organisation	

3 Développement environnemental	
<p>3.1 Protection de l'environnement On attendra des producteurs qu'ils protègent l'environnement naturel et que la protection de l'environnement fasse partie intégrante de la gestion de l'exploitation. La direction mettra en place un système de suivi de la production intégrée (« Integrated Crop Management »- ICM) ou équivalent dans un cadre qui ne serait pas agricole, dans le but d'établir un équilibre entre la protection de l'environnement et les résultats économiques, au travers d'un suivi permanent de paramètres économiques et environnementaux, sur la base desquels un plan de production intégrée et de protection est établi et adapté continuellement. FLO encourage les producteurs à s'orienter vers la certification biologique. La production intégrée diminue l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires, et les remplace partiellement et graduellement par des engrais organiques et des méthodes biologiques de contrôle phytosanitaire.</p>	<p>Les entreprises doivent protéger l'environnement naturel et faire de la protection de l'environnement une partie essentielle de leur politique d'entreprise. Les entreprises doivent faciliter le développement, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'activités qui vise à créer un équilibre entre la protection de l'environnement et les résultats économiques, par le biais d'un ensemble de mesures comprenant la rotation des cultures, les techniques culturales, la sélection des cultures, l'usage judicieux des intrants comme les engrais et les pesticides et, si pertinent, la culture sous ombrage. Les entreprises veillent à réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides synthétiques ou non produits sur le site de production afin de les remplacer partiellement et progressivement par des engrais naturels et fabriqués sur le site de production et par des méthodes biologiques de contrôle phytosanitaire. FLO encourage les entreprises à opter pour des pratiques biologiques lorsque ce choix est réaliste sur le plan économique et social. Les entreprises sont par ailleurs incitées à réduire leur utilisation d'énergie, particulièrement les énergies non renouvelables.</p>
	<p>3.1 Evaluation de l'impact, planification et contrôle Les entreprises doivent évaluer les impacts environnementaux de leurs activités, concevoir des plans pour atténuer ces impacts et contrôler la mise en œuvre de ses plans.</p>
	<p>3.2 Intrants chimiques Les entreprises doivent réduire continuellement et autant que possible les volumes et les types de intrants chimiques utilisés dans la production. Le terme « intrant chimique », dans le sens où il est employé dans les présents documents, inclut tous les intrants synthétiques directement ou indirectement utilisés dans la production des produits agricoles ou dans l'entretien des équipements de transformation. Cela inclut les pesticides, les engrais, les autres produits tels que les produits à récuser, les détergents et les produits à base d'huile minérale.</p>
	<p>3.3 Déchets Les entreprises doivent réduire, réutiliser, recycler et transformer les déchets en compost d'une façon adaptée aux matériaux concernés.</p>
	<p>3.4 Sol et eau L'entreprise doit conserver et renforcer la fertilité et la structure du sol. Les ressources en eau sont gérées selon des objectifs de conservation et de non contamination.</p>
	<p>3.5 Feu Il est attendu des entreprises qu'elles évitent d'utiliser le feu de manière à affecter négativement les systèmes naturels.</p>
	<p>3.6 Organismes génétiquement modifiés (OGM) Les entreprises n'utilisent pas d'OGMs, ni dans la production ni dans la transformation des produits</p>

Tableau récapitulatif établi par nos soins